

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964COMPTE RENDU INTEGRAL — 27^e SEANCE2^e Séance du Mardi 29 Octobre 1963.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1964 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5855).

Art. 17 à 34 et états B et C (suite).

Affaires étrangères (suite).

MM. de Préaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.

MM. Chandernagor, Billoux, Pianta, Deschizeaux, de Lipkowski, Bosson.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Fait personnel (p. 5872).

MM. Deschizeaux, Laurin, le président.

3. — Ordre du jour (p. 5872).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1964 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549, 568).

[Articles 17 à 34 (suite).]

M. le président. L'Assemblée a commencé ce matin l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Je rappelle les chiffres des états B et C :

AFFAIRES ETRANGERES

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 4.761.085 F ;
« Titre IV : + 57.167.431 F. »

*

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisation de programme, 27.550.000 F ;
« Crédit de paiement, 8.335.000 F. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisation de programme, 43.950.000 F ;
« Crédit de paiement, 22 millions de francs. »

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 2 heures 15 minutes ;
Commissions, 1 heure 25 minutes ;
Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 2 heures ;
Groupe socialiste, 40 minutes ;
Groupe du centre démocratique, 30 minutes ;
Groupe communiste, 25 minutes ;
Groupe du rassemblement démocratique, 25 minutes ;
Groupe des républicains indépendants, 20 minutes ;
Isolés, 10 minutes.

La parole est à M. de Préaumont, suppléant M. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour quinze minutes.

M. Jean de Préaumont, rapporteur pour avis. Ainsi que le rappelait ce matin M. le rapporteur de la commission des finances, les rapports imprimés étant distribués, le rôle de votre rapporteur pour avis est de vous présenter à la tribune un exposé beaucoup plus analytique que descriptif.

Ces crédits regroupés pour la commodité sous le vocable de « budget » mais non pas en un document, visent, à la vérité, les diverses activités de la direction générale des affaires culturelles et de la coopération du département des affaires étrangères.

Cette année ce « budget » s'est trouvé au point de convergence très difficile d'une politique d'austérité budgétaire et d'une absence de plan, comme on le rappelait ce matin, d'un plan qui, par la nécessaire prévision d'actions de développement et d'investissement eût imposé vraisemblablement des seuils à ne pas franchir. Cette malheureuse conjoncture a tenu ses promesses puisque c'est un « budget » très réduit en moyens qui nous est proposé.

Tant en pourcentage qu'en valeur absolue, les chiffres vous ont été longuement rappelés par les rapporteurs qui m'ont

précédé à cette tribune et je n'y reviendrai donc pas. Néanmoins la tentation est grande de taxer ce « budget » de « budget de régression dans l'expansion ». En tout cas, nous pouvons au moins constater qu'il révèle dans la suite de ces opérations un palier. Ce « budget » portant la marque des difficultés actuellement rencontrées appelle tout naturellement quelques suggestions de la part de votre commission.

Il couvre l'ensemble des tâches de la direction générale des affaires culturelles et de la coopération technique tendant à favoriser l'expansion de notre langue et de notre culture et à assurer la présence culturelle de la France, une vocation dont on pourrait rapprocher la formule elliptique employée par l'un de nos ministres au cours d'une manifestation récente à l'étranger. M. le ministre des affaires culturelles disait récemment au Canada, où le support de la langue française est pourtant plus solide qu'ailleurs : « La France, ce n'est pas la France du champagne ».

C'est à cela et à tout ce qui n'est pas cela que la direction générale des affaires culturelles et de la coopération s'est attachée dans une œuvre difficile. Voyons-en les divers aspects.

Le français, à la fois langue de culture et de formation littéraire langue d'accès aux sciences et à la technique d'aujourd'hui et également une des grandes langues du commerce international, le français qui fut longtemps la langue de l'élite et de la diplomatie, doit fatalement devenir, dans la conjoncture où nous nous trouvons, qu'on le veuille ou non, une langue de masse.

Ces considérations commandent les diverses modalités de l'action de la direction générale des affaires culturelles et de la coopération : envoi d'étudiants étrangers en France, maintien de lycées français à l'étranger, envoi de professeurs français enseignant dans les établissements étrangers, formation de formateurs, action indirecte, c'est-à-dire préparation de cadres nationaux de professeurs de français par des stages accomplis tant à l'étranger qu'en France, enseignement accéléré du français pour accéder plus facilement aux connaissances professionnelles et techniques, formation accélérée par des moyens modernes visant notamment à doter nos centres culturels de moyens audio-visuels.

Il faut aussi répondre aux demandes d'organismes d'éducation extra-scolaire dont le succès semble s'affirmer : syndicats, universités populaires, instituts français et centres, œuvres diverses et établissements, œuvres parmi lesquelles, après d'autres, nous ne pouvons que nous plaire à souligner l'action particulièrement efficace et de longue date de l'Alliance française.

Il faut encore donner des conférences, envoyer des livres, des revues, des films français, organiser des missions de courte durée, des séjours en France de personnalités étrangères.

En terminant cette rubrique, je dirai un mot de votre action par la radiodiffusion et par la télévision qui a conduit votre département à réduire les crédits affectés à des émissions sur ondes courtes, particulièrement inaudibles, et à reporter le solde sur d'autres chapitres correspondant notamment à la réalisation de programmes enregistrés que nous pouvons faire passer sur les antennes étrangères.

Cette tâche comprend aussi la coopération technique, c'est-à-dire la fourniture aux pays qui nous le demandent d'experts qui leur permettent de surmonter leurs insuffisances techniques actuelles, la formation des propres cadres de ces pays sur place et en France et, en général, l'assistance prêtée dans la préparation de leurs programmes d'équipement et de développement administratif, économique et social.

Cette action doit nécessairement se partager entre la formation de cadres supérieurs, de cadres moyens, de cadres subalternes et, à l'intérieur de ces cadres, doit s'opérer une ventilation de tendances, plus fonctionnelle, selon qu'il s'agit de cadres administratifs, sociaux, intellectuels ou économiques.

Dans cette tâche, la direction générale des affaires culturelles et de la coopération technique a, bien sûr, rencontré de nombreuses difficultés.

Difficulté d'abord, due à l'insuffisance des crédits, insuffisance que tous les rapporteurs ont soulignée avant moi.

Difficulté, également, provenant du manque de personnel enseignant, d'experts, de moyens en personnel et en matériel d'une administration centrale surchargée de missions diverses.

Difficulté, encore, à raison des complexités et des lenteurs des procédures financières, à raison de l'imbrication des structures, de la diversité des divers départements ministériels qui se partagent cette action et dont on a déjà donné ce matin une énumération éloquentes.

Devant l'insuffisance des crédits ainsi qualifiés dans leur ensemble, face aux modalités de la tâche de la direction générale des affaires culturelles et techniques, votre commission voudrait, sans trop s'appesantir sur des chiffres et sur des énumérations, présenter quelques suggestions.

Elle a été particulièrement intéressée par un tableau fort instructif de la situation générale de la langue française à

l'étranger. On y voit notamment quels sont, à tous les stades de l'enseignement, les établissements qui existent ou qui manquent et quelle est, en conclusion, la position de notre langue dans ces pays.

La commission des affaires étrangères estime qu'à la base de cette action, comme de beaucoup d'autres, doit exister l'indispensable information, afin de déterminer les objectifs, d'apprécier les goûts et de juger des moyens appropriés.

Elle se félicite que des enquêtes sur le niveau socio-culturel des divers pays concernés aient été mises en œuvre non seulement par les titulaires de nos postes diplomatiques traditionnels à l'étranger dont c'est la vocation et qui en ont la possibilité, mais aussi par l'introduction de méthodes modernes de sondage par des instituts spécialisés qui viennent relayer les informations intéressantes que les postes peuvent donner et qui permettent précisément de mieux connaître la situation et de juger du niveau socio-culturel des pays concernés.

Sur le plan de certaines actions, on pourrait fort utilement associer des établissements privés à l'action des pouvoirs publics. La commission se félicite notamment que l'activité de certains milieux industriels se soit déjà traduite par la constitution de deux organismes qui ont été essentiels à certains égards : l'A. S. T. E. F. pour l'organisation des stages et l'A. S. M. I. G. pour celle des missions.

Elle estime que pour relayer une information ainsi conçue, qui permettrait de suivre, non pas une géniale inspiration de cabinet, mais de s'appliquer à des besoins révélés, doit intervenir un plan indispensable pour prévoir les actions de développement et d'investissement et dont l'absence est regrettable en soi certes, mais aussi parce qu'elle se situe au moment que j'ai rappelé tout à l'heure et qu'elle a permis de franchir un certain nombre de seuils qu'il semble fâcheux d'avoir dépassés.

Notre commission estime que l'établissement d'un plan devrait s'accompagner de novations en ce qui concerne la procédure. A ce propos, je dois rappeler une nouvelle fois le vœu qu'elle a formulé l'an dernier d'associer au moins un représentant du Parlement à la délibération et à la préparation du plan.

Outre que cette formule aurait le mérite d'assurer l'action concertée du Parlement et du Gouvernement dans ce cas particulier, elle éviterait à notre représentant, pour la sûreté des travaux, de se trouver frappé — comme cela se produit quelquefois — par l'aveuglante évidence qui saisit ceux qui découvrent brusquement les problèmes et les difficultés. Au contraire, il pourrait mieux suivre les cheminements des solutions et des difficultés rencontrées.

La commission pense aussi que, pour la réalisation de ce plan, devraient être affectés des moyens d'abord financiers — et cela rejoint les observations générales que j'ai eu l'honneur de faire et celles qui ont été présentées avant moi à cette tribune — mais aussi des moyens de structure. Ceux-ci devraient tendre, à travers un cheminement dont nous n'apercevons pas encore toutes les modalités, ni tous les détails, à la création d'un organisme unique qui inspirerait la politique culturelle.

Que cette structure soit un ministère, un secrétariat d'Etat, un office ou un conseil supérieur n'a aucune importance en dernière analyse. Ce qui compte aux yeux de votre commission, c'est que soit définie une structure de concertation unique qui évite l'énorme complexité du mécanisme actuel.

Certaines des difficultés qui se sont fait jour, notamment quant à la définition du statut des experts et quant aux enseignants, pourraient être évitées par cette structure unique qui faciliterait l'analyse des diverses données, puis la préparation et la mise en œuvre des interventions.

La commission des affaires étrangères croit aussi que, grâce à cette information et grâce à ce plan, le choix des objectifs géographiques s'effectuerait plus facilement. A cet égard, elle tient à souligner la discordance qui a pu apparaître entre la notion purement financière d'investissement, à l'occasion de réalisations effectuées à une certaine époque, et le caractère politico-culturel d'une entreprise qui ne répond pas forcément à la notion de rentabilité financière et qui n'implique pas de la poursuivre sur les bases de l'investissement ancien.

En ce qui concerne ces objectifs géographiques, à la lumière de cette information et dans le cadre de ce plan, nous pourrions insister sur un certain nombre de carences. En particulier, la commission a souligné à plusieurs reprises, à titre d'illustration, l'insuffisance de notre action culturelle dans les territoires d'Afrique noire de langue anglaise.

Telles sont, très rapidement et analytiquement évoquées, les observations que la commission des affaires étrangères tenait à présenter dans ce débat. En conclusion, elle vous demande d'adopter ce budget avec l'espoir que l'an prochain votre département, monsieur le ministre, bénéficiera de crédits plus larges et mieux répartis. Ce faisant, elle a le sentiment de le demander au Gouvernement tout entier et peut-être, sans nuire à la solidarité ministérielle, de vous aider à poursuivre

ce combat qui est aussi le nôtre dans cette discussion. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour quinze minutes.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, il y a onze mois, j'ai déjà eu l'honneur d'émettre, au nom de la commission des affaires culturelles, son avis sur le budget des relations culturelles du ministère des affaires étrangères.

S'agissant alors, pour une Assemblée dont beaucoup de membres étaient nouvellement élus, de se familiariser avec les diverses dispositions de ce budget, j'avais tenté d'en présenter une analyse complète.

Utiliser semblable méthode n'est plus indispensable aujourd'hui. Par ailleurs, les rapporteurs qui m'ont précédé, au nom de la commission des affaires étrangères et de la commission des finances, ont déjà fourni avec précision nombre de renseignements. Aussi me contenterai-je de souligner simplement certains des aspects principaux des constatations faites lors de l'étude de ce budget par la commission des affaires culturelles.

J'indique tout de suite que je n'ai pas fait imprimer mon rapport. C'est une réaction à la fois naturelle et non malveillante du porte-parole de la commission des affaires culturelles qui, depuis le dépôt de son rapport n° 108, annexé au procès-verbal de la séance du 15 janvier 1963, n'a pas reçu la moindre réponse à aucune des questions qui y étaient posées au nom de la commission.

Cette prise de position publique aura peut-être pour effet, du moins je le souhaite, d'attirer votre attention sur les préoccupations dont nous faisons état. Elle doit, en tout état de cause, prouver l'intérêt que nous portons à tout ce qui touche à la présence de la pensée française dans le monde.

Monsieur le ministre, j'ai eu récemment l'occasion d'avoir un entretien avec votre directeur général des affaires culturelles et je veux vous indiquer combien notre commission partage à la fois ses ambitions mais aussi ses craintes et ses appréhensions.

Les besoins de majoration des crédits culturels pour l'année 1964 avaient été initialement estimés à 45 millions. Ils ont été une première fois comprimés à 35 millions pour être ensuite réduits à 15 millions et finalement, dans le cadre des mesures visant à la stabilisation, être limités à 8 millions. L'énoncé de cette brutale régression des crédits est certes de nature à nous inquiéter pour l'avenir.

Nous savons que la France a depuis très longtemps tenu à diffuser sa langue et sa culture dans le monde entier. Mais ses efforts anciens et trop souvent constants risquent d'être battus en brèche, minimisés et rendus vains par ceux que développent d'autres pays dans le monde. Nous continuons une modeste vitesse de croisière avec les moyens habituels. D'autres mettent en œuvre des moyens qui leur permettront de nous battre de vitesse.

Comment ne pas regretter, en particulier, en cette période où en tout domaine on établit des prévisions d'avenir, qu'aucune disposition n'ait été prise pour dégager les lignes d'orientation de l'expansion culturelle française ? Le premier plan quinquennal arrive à son terme. Alors qu'il était opportun d'en préparer un nouveau, répondant ainsi à l'une des préoccupations majeures de notre commission, rien n'a été fait et les prévisions budgétaires pour 1964 ne sont en fait que la reconduction modeste du passé.

Les crédits de fonctionnement relatifs aux relations culturelles pour 1964 sont en augmentation de 2,7 p. 100, augmentation infime si on la compare d'une part aux besoins et d'autre part à l'évolution générale des crédits budgétaires de 1963 à 1964. Rappelons à titre de comparaison que la hausse moyenne avait été de 12,5 p. 100 sur le budget de 1963 par rapport à celui de 1962. Que penser des crédits affectés pour l'année 1964 aux principaux moyens actuellement utilisés pour diffuser la langue et la culture françaises ? Malgré les demandes réitérées de notre commission, les crédits du fonds culturel restent inchangés. En 1963, ils ont même été réduits puisque aucun supplément n'a été accordé au collectif comme ce fut le cas pour les années précédentes.

Le chapitre 42-22 — relations culturelles, rémunérations des enseignants — est bien en augmentation de deux millions de francs, mais l'incidence de la hausse du coût de la vie à l'étranger entraîne l'inscription de quatre millions de francs supplémentaires de dépenses. Ainsi la dotation ne permet pas le recrutement ni l'amélioration du rendement.

Malgré les demandes présentées, nous notons l'insuffisante augmentation des crédits consacrés aux boursiers étrangers en France et nous signalons également combien sont médiocres les dispositions prises pour assurer l'hébergement et l'accueil de ces boursiers.

Nous constatons enfin que dans les prévisions budgétaires une réduction du crédit se manifeste sur la radiodiffusion, les crédits pour les émissions de télévision restant sans changement.

Une explication permet en partie cependant de penser qu'il sera possible d'obtenir des résultats identiques en matière de radiodiffusion.

En effet, en accord avec les services de l'information de la R. T. F. au lieu de continuer à faire appel à des émissions sur ondes courtes à partir de postes français, émissions dont l'expérience prouve qu'elles sont mal audibles et peu suivies, il sera procédé désormais à des programmes enregistrés qui seront diffusés sur les postes étrangers. Souhaitons que ces programmes réalisent un équilibre harmonieux entre l'information et la culture.

Dans le cadre de la connaissance du français, un hommage mérite à déjà souvent été décerné aux missions confessionnelles. Il apparaît cependant que ces organismes font fréquemment du recrutement local. Cela motive de notre part un effort soutenu dans l'attribution des bourses de noviciat destinées à familiariser les missionnaires étrangers avec notre langue et notre culture.

Bien des développements seraient motivés qui nous permettraient d'être mieux documentés sur nos efforts en matière d'expansion culturelle et sur leurs résultats.

La lecture de certains documents est riche d'intérêt à ce titre : bien sûr, en premier lieu, le rapport d'activité de la direction générale des affaires culturelles et techniques, mais aussi un rapport très fouillé du conseil économique et social dans sa séance du 17 mai 1963.

Le respect des conseils donnés aux rapporteurs en matière d'horaire m'oblige à ne pas exploiter comme il conviendrait ces documents. Je veux cependant souligner combien il ressort de leur lecture que l'effort de bien d'autres pays est à connaître, que des comparaisons méritent d'être faites si nous ne voulons pas aggraver notre retard.

Je me propose maintenant d'attirer votre attention sur une heureuse initiative qui a résulté d'un accord intervenu entre le ministère des armées, le ministère de la coopération et le ministère des affaires étrangères.

Pour la première fois, 260 recrues vont participer, après un court laps de temps de formation militaire, à la diffusion de la langue française et de sa culture. Il s'agit bien entendu de jeunes gens qualifiés, possédant les diplômes requis. C'est là une mesure nouvelle, intelligente et efficace, dont votre commission des affaires culturelles demande l'application la plus étendue possible au cours des années à venir.

Je m'en voudrais maintenant de ne pas faire allusion à l'efficacité de l'œuvre entreprise avec persévérance, cœur, intelligence et dévouement par les municipalités ou les groupements d'activités privées qui ont créé des jumelages et jeté des ponts entre les pays voisins, ce qui a permis à leurs populations de se mieux connaître pour mieux s'estimer. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que ces actions sont de nature à aider puissamment le succès de celles que vous menez en faveur de notre langue et de notre culture ?

Représentant ici une des métropoles de l'Est de la France, témoin des efforts couronnés de succès entrepris notamment par Dijon, Metz, Nancy, Strasbourg, Troyes, pour le rapprochement franco-allemand bien avant la signature de traités officiels, je sais qu'en bien des régions d'Allemagne le français est réappris grâce au climat créé par les jumelages. C'est là un des nouveaux aspects, et non le moindre, me semble-t-il, de la diplomatie moderne. Cet aspect ne devrait pas être méconnu et le budget devrait ouvrir des crédits à ce titre.

Nous souhaitons vivement que les crédits dégagés dans le cadre du traité franco-allemand aient une orientation telle qu'ils aident au développement de ces initiatives et que la commission chargée d'en surveiller la ventilation comprenne des représentants des élus locaux.

C'est, bien entendu, au nom de l'ensemble de la commission des affaires culturelles que je soumets à nouveau, monsieur le ministre, à votre attention les questions dont j'avais fait état en conclusion de mon rapport pour avis présenté au cours de la discussion du budget des affaires culturelles pour 1963. Avec insistance, la commission réclame l'établissement d'un nouveau plan prévoyant l'orientation et l'impulsion indispensables à donner pour les années à venir en matière de relations culturelles.

Elle désire pouvoir s'intéresser à la question et en suivre le développement. Elle rappelle la stagnation regrettable de notre effort en matière de diffusion du livre et se plaint de la modicité des crédits destinés à alimenter ce fonds, par comparaison avec l'effort réalisé par d'autres pays.

Elle insiste pour que soient accrues dans de notables proportions les crédits destinés à la formation et à l'accueil des étudiants étrangers. Elle fait confiance à tous ceux qui, à des titres divers, participent à la diffusion de la langue, de la pensée et de la culture françaises pour qu'ils compensent par l'amour de leur pays, leur compétence et leur conscience la modicité des crédits mis à leur disposition.

Elle souhaite qu'à la place de la coordination souvent difficile et délicate entre trop de ministères — affaires étrangères, éducation nationale, affaires culturelles, coopération, finances, information, etc. — soit décidée enfin une véritable centralisation des efforts, des décisions et des réalisations.

A l'appui du souhait que je formule en faveur de crédits plus importants, je souligne qu'un attrait plus développé, qu'une demande, une curiosité et un intérêt plus notables se sont manifestés envers la connaissance de la France depuis la conclusion de l'affaire algérienne.

Nous n'avons pas le droit de ne pas satisfaire les demandes. Enfin, soyons persuadés que la France a toujours une carte à jouer. Alors jouons-la. La langue française, la culture française progresseront dans le monde entier le jour où nous aurons enfin décidé d'entrer résolument, sans arrière-pensée aucune, dans l'Europe. Je souhaite personnellement que ce jour ne tarde point.

Monsieur le ministre, j'ai tenu dans un horaire restreint à faire état d'un certain nombre des préoccupations de la commission des affaires culturelles dans le domaine des relations culturelles. Oui, nous regrettons sincèrement de constater que les crédits soient loin de répondre aux tâches qui nous attendent. Notre commission m'a chargé néanmoins de donner un avis favorable à l'adoption du budget qui nous est proposé. Je le fais très volontiers.

Mais, comme vous, nous avons conscience des efforts à réaliser. Obtenez qu'un plan d'avenir soit établi. L'Assemblée nationale vous aidera dans votre tâche. Il permettra à la France de propager avec sa langue, ses principes de paix et de liberté.

Par des crédits suffisants, donnez l'occasion à une jeunesse française de plus en plus nombreuse de se faire à l'étranger le porte-parole de ces principes, à une jeunesse étrangère de plus en plus nombreuse de s'en pénétrer et de les mettre en application. C'est ainsi et seulement ainsi que vous permettrez de satisfaire ces aspirations dont sont témoins ceux de nos collègues qui participent à des missions d'information en pays étranger et en reviennent fiers de l'amour qui est manifesté envers leur pays, mais déçus souvent de ne pouvoir satisfaire les espérances et les attentes.

Oui, monsieur le ministre, nous vivons une époque où la diplomatie traditionnelle et ses moyens d'action sont à reviser. Prenez-en conscience. Faisons les efforts nécessaires. Ne décevons pas ceux qui attendent notre présence et font confiance à la France, symbole de liberté, de paix et de progrès. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)*

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, je me félicite de ce que, avec le plein accord et même sur la proposition du Gouvernement, votre Assemblée ait décidé d'organiser, comme l'année dernière, à l'occasion de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères, un débat sur la politique extérieure de la France. Je m'en félicite d'autant plus que l'évolution qui s'est produite depuis le début de l'été dernier dans la situation internationale et un certain nombre d'événements récents rendent sans doute nécessaire que soient expliqués et précisés devant vous la position du Gouvernement et les motifs de son attitude. C'est à vous exposer cette position et ces motifs que je vais m'attacher maintenant, réservant, si vous le permettez, pour une intervention ultérieure, les réponses que je dois à l'Assemblée à propos des questions qui m'ont été posées sur le budget de mon département. Telle est, d'ailleurs, la procédure qui avait été suivie précédemment et il me semble qu'elle avait donné satisfaction.

Lorsqu'on vous parle de la situation internationale, à l'heure actuelle, c'est évidemment aux relations de nos pays occidentaux avec les Soviétiques, à la suite de la signature de l'accord de Moscou, que l'on pense tout d'abord. Je dis « à la suite » et non pas « en fonction », car l'évolution à laquelle on assiste dans ce qu'il est convenu d'appeler les rapports Est-Ouest et qu'il faut souhaiter voir aboutir à une véritable détente, n'est en aucune manière liée, de nécessité, à un traité sur l'interruption partielle des essais nucléaires, tel que celui qui a été signé en juillet dernier.

Ce traité est intervenu entre trois grands pays qui se trouvent avoir, et surtout deux d'entre eux, un arsenal nucléaire déjà prodigieusement surabondant par rapport à tout conflit prévisible entre eux ou avec des pays tiers. Ils ont pensé, en conséquence, ne plus avoir besoin de procéder dans l'avenir, au moins pour un certain temps, à des expériences dans l'atmosphère et sont convenus d'y renoncer jusqu'à nouvel ordre. A cet arrangement qui satisfait tout naturellement leur opinion publique comme l'opinion mondiale, ils ont convié à participer tous les autres

pays du monde. La plupart de ceux-ci, qui n'avaient jamais eu l'intention ni peut-être les moyens de procéder à aucune expérience, ont, tout naturellement aussi, répondu à cet appel.

Il se trouve qu'il y avait cependant au moins un pays, à savoir le nôtre, à être dans une situation différente. Si la France est déjà, au point de vue militaire, une puissance nucléaire, elle est, à la différence des Etats-Unis, de la Russie et de la Grande-Bretagne, loin d'avoir terminé son programme et d'avoir déjà à sa disposition les armes qu'elle se propose de fabriquer. Cela, pour la raison simple que nous n'avons, du fait de la guerre et de ses suites, pu commencer que beaucoup plus tard que les autres. Si donc la France avait apposé sa signature sur l'accord de Moscou, elle se serait trouvée être le seul des pays adhérents pour lequel l'adhésion aurait eu des conséquences.

Alors que pour tous les autres, qu'ils se trouvent être dans la catégorie des possédants ou dans celle des non-possédants, l'adhésion constituait un geste purement platonique, notre pays aurait, lui, dû renoncer à poursuivre l'exécution de son programme nucléaire, sacrifiant par là même un élément fondamental de sa défense, c'est-à-dire un intérêt national essentiel. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

Ce sacrifice isolé ne nous a pas paru possible, alors qu'encore une fois il ne s'agissait pour les autres — et ceci n'est en aucune façon une critique — que de consentir un geste symbolique. Il en irait tout autrement — nous l'avons dit bien des fois — le jour où du symbole il serait possible de passer aux réalités, c'est-à-dire le jour où il s'agirait de désarmer.

M. Paul Guillon. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Alors la France serait la première à demander que soit fait à la paix du monde le sacrifice de toutes les armes atomiques existantes, y compris les siennes, et de tous les programmes de fabrication, y compris les siens. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)*

Pour bien marquer que telle est et demeure sa politique, elle a mis à nouveau en avant le projet déjà suggéré par elle, dans de semblables circonstances de négociation Est-Ouest, de la destruction et de l'interdiction de fabrication des véhicules de l'arme nucléaire, moyennant un contrôle adéquat. Le moment venu, nous proposerons à nos partenaires atomiques de reprendre la discussion, car telle nous paraît être la meilleure approche possible de ce désarmement nucléaire, dont nous persistons à penser qu'il est à la longue la condition même de la survie de l'humanité. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Je dis le désarmement nucléaire, c'est-à-dire la disparition de l'arme, et non pas la non-dissémination, que l'on tend de plus en plus à présenter comme l'exigence essentielle. Il est malsain, et même funeste, que l'arme nucléaire existe, et l'on peut juger déplorable qu'elle se répande parce qu'elle existe. Le principal problème est donc l'existence même de l'arme atomique, sa possession, ne fût-ce que par un seul Etat, si pacifique et raisonnable soit-il. C'est là la vraie menace qui pèse sur le monde, et dont, encore une fois, nous ne serons libérés que par le désarmement, ce désarmement que nous mettons, pour notre part, en tête du programme. Notre abstention face à l'accord de Moscou ne contredit en rien cette position, bien au contraire, puisque cet accord, de l'aveu même de ses auteurs, n'est pas un accord de désarmement.

Pas davantage l'accord de Moscou n'est-il la condition de la détente, même s'il est susceptible de la faciliter, ce dont pour notre part nous ne pourrions que nous réjouir. De même qu'elle souhaite ardemment et profondément le désarmement, de même la France aspire à la fin de la guerre froide, à une amélioration générale des rapports de l'Occident avec le monde communiste, qui rendrait possible la discussion d'un règlement des grands problèmes en suspens. Chacun sait que le peuple français est pacifique et que la bonne volonté ne lui fait pas défaut.

Mais le problème est pour les dirigeants responsables de trouver le point d'application de cet esprit pacifique et de cette bonne volonté. Or il se trouve que la détente est pour les Occidentaux un mot magique. Le prononcer suffit pour qu'aussitôt s'éveillent les espoirs et pour qu'aussitôt se manifestent des intentions ardentes de négociation.

Nous en avons fait l'expérience entre l'automne 1959 et le printemps de 1960. Alors une rumeur s'était répandue que tout allait changer, qu'un mouvement irrésistible était déclenché, qui pouvait conduire à la paix. Une conférence au sommet des quatre Grands de ce monde était annoncée. Et brusquement, le 16 mai 1960, l'univers, éberlué, apprenait que l'espoir n'était que chimère et que la détente tant attendue s'était évanouie avant même de s'être manifestée.

Que s'était-il passé ? Tout simplement que la Russie avait dit : non. Le monde d'aujourd'hui est ainsi fait que l'Union soviétique est maîtresse de la manœuvre. Elle est responsable

de la guerre froide. Elle est aussi capable, et seule capable, d'y mettre un terme. Qu'elle manifeste une velléité de détente, le monde entier frémit d'espérance et se déclare anxieux de parler.

C'est précisément ce qui s'est produit lorsque, après quatre ans et demi d'interminables et vaines négociations sur l'interdiction des essais nucléaires, M. Khrouchtchev s'est montré disposé à signer le traité symbolique de Moscou.

Et chacun en même temps de rechercher les raisons d'un tel inflexibilité apparent de la politique des Soviétiques. Et tous, ou presque tous, de s'accorder sur une analyse qui met en cause à la fois les rapports des Etats-Unis et de la Russie, et la situation propre de l'Union soviétique.

Il y a eu d'abord la grande peur nucléaire qu'ont connue les deux superpuissances atomiques à l'automne 1962, au moment de la crise de Cuba. L'épreuve de force qui s'est produite — l'Europe, alors, ni depuis, ne s'en est pleinement rendu compte — a laissé chez les protagonistes une impression profonde de crainte et même d'horreur quant aux conséquences d'une guerre nucléaire. L'impression naturellement a été d'autant plus forte en Russie que la supériorité nucléaire des Etats-Unis dans ce domaine semblait être considérable.

Il y a eu en second lieu les difficultés propres de l'Union soviétique. Je veux dire par là les graves problèmes économiques auxquels elle a à faire face, notamment dans le domaine de l'alimentation. Je veux dire aussi le conflit maintenant ouvert avec la Chine, qui provoque un changement radical dans l'équilibre des forces à la fois dans le monde communiste et dans le monde entier.

Sur une telle analyse, chacun, je l'ai dit, s'accorde, et le Gouvernement français tout le premier. Nous n'en tirons cependant pas la conclusion — et c'est ici qu'une divergence essentielle apparaît — qu'il faille automatiquement sur tout sujet engager les pourparlers que l'on peut nous proposer.

Pour que le dialogue devienne non seulement possible, mais utile, nous pensons qu'il faut une transformation réelle de l'Union soviétique et de sa politique. Que cette transformation se manifeste, alors toutes les portes s'ouvriront. Que par exemple, cessent décidément les menaces à propos de Berlin, que, pendant un nombre raisonnable de mois ne se produise aucun incident dans nos communications avec l'ancienne capitale, alors la détente commencera sans doute à se manifester d'elle-même, et les vrais problèmes pourront être abordés, et ensuite, abordés. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Nous nous sentons renforcés dans cette position lorsque nous considérons les sujets qui s'offrent à la discussion Est-Ouest. A une exception près, celle de la non-dissémination des armes atomiques, ils sont proposés par les Soviétiques, conclusion d'un pacte de non-agression entre l'O. T. A. N. et l'organisation de Varsovie, installation de postes de contrôle contre les attaques terrestres par surprise, réduction des forces étrangères en Allemagne, dénucléarisation de l'Europe centrale. Tous en réalité, sous le couvert d'un désarmement de forme, ont pour sujet l'Allemagne, son statut, son avenir. Tous tendent soit à cristalliser la présente situation, c'est-à-dire à reconnaître l'Etat communiste est allemand, soit à préparer la neutralisation de l'Allemagne, c'est-à-dire son détachement de l'Occident. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Ce n'est pas de la sorte, j'entends en cherchant à rompre l'équilibre précaire qui tend, depuis quinze ans, à se constituer entre une Europe orientale communiste et une Europe occidentale unie dans la liberté, que l'on pourra préparer la paix véritable.

Rien ne l'illustre mieux que la simple remarque suivante. Légaliser le *statu quo* en Allemagne est manifestement l'objectif de la Russie, mais à une exception près, une exception capitale, et c'est Berlin. A ce sujet, bien au contraire, rien ne doit être fait, selon elle, pour consolider ce qui existe, c'est-à-dire la présence occidentale. Toute conversation est refusée aux Américains, et périodiquement naissent des incidents dont le seul résultat est de rappeler le caractère toujours précaire de notre position. Les plus récents de ces incidents, quelles qu'en aient été les origines — et cela n'entre pas en compte — sont venus à point pour souligner cette précarité persistante. De la même façon, à l'égard de l'Allemagne dans son ensemble, les déclarations répétées des plus hautes autorités soviétiques, ces jours derniers encore, viennent toujours rappeler que rien n'est modifié dans la volonté des Soviétiques de nous faire accepter en définitive le programme qu'ils se sont proposé.

Mais, ne dira-t-on, nos alliés qui négocient sont parfaitement conscients de ces données du problème, et aucun indice ne donna à penser qu'ils soient, dans les discussions qu'ils mènent pour leur compte, susceptibles de compromettre ce que nous — et eux avec nous — considérons comme étant les intérêts essentiels de l'Occident. J'en suis bien d'accord, et les conversations que j'ai eu récemment l'occasion d'avoir avec mes collègues américain et britannique m'ont confirmé dans cette conviction. Le

secrétaire d'Etat des Etats-Unis ne vient-il pas d'ailleurs de prononcer à ce sujet un discours dans lequel il mettait en garde contre les illusions dans des termes non équivoques ?

Et puis il y a les faits. Depuis trois mois que les pourparlers se poursuivent, rien n'est conclu, aucune base d'accord ne s'est dégagée ; peut-être ne me hasarderai-je pas beaucoup en ajoutant qu'aucune base d'accord ne paraît même pour le moment susceptible de se dégager.

Nous nous trouvons en réalité, entre occidentaux, dans une situation très comparable à celle dans laquelle nous étions à l'automne 1961, alors que l'on discutait passionnément la question de savoir s'il convenait ou non d'engager quelque conversation avec les Russes au sujet de Berlin. Nous avions, les uns et les autres, pris des attitudes semblables à celles que nous prenons aujourd'hui, et pour les mêmes motifs. Les Américains avaient, sans que nous nous y associons, mais aussi sans que nous y fassions objection, pris avec Moscou les contacts qu'ils estimaient alors nécessaires. Rien n'en était résulté, ni en bien ni en mal, et c'est alors que l'on a bien voulu reconnaître que, comme nous l'avions suggéré depuis longtemps, la crise de Berlin, telle qu'elle avait été ouverte en novembre 1958, était en réalité terminée depuis qu'en août 1961 les Russes avaient construit sans coup férir le mur qui divisait la ville.

De la même manière, aujourd'hui, sans faire objection aux conversations anglo-américano-russes, conversations qui ont été engagées et qui vont peut-être se poursuivre, nous n'entendons pas nous y associer. Comme je l'ai déjà indiqué, les sujets mis en discussion sont malencontreux et les premières conversations ont révélé immédiatement qu'ils soulevaient tous les problèmes relatifs à l'Allemagne, problèmes à propos desquels les positions respectives restent entières, avec la seule conséquence de créer dans la République fédérale un état de trouble et d'alarme dont nous ne voyons vraiment pas les avantages. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Cela n'est pas, mesdames, messieurs, de l'immobilisme, c'est du simple bon sens. De toutes façons, comme cela s'est produit naguère, l'avenir nous départagera. (*Mouvements divers sur les bancs du groupe communiste.*)

Mais alors, nous dit-on, nous ne vous suivons plus. Peut-être avez-vous raison, mais du moment que vous n'avez pas su convaincre nos alliés, vous avez tort de vous obstiner ; votre devoir est de vous aligner, sinon vous vous isolez.

Voilà le grand mot lâché, voilà la critique majeure formulée ! Sans doute vaut-il la peine que je m'y arrête un instant.

Quand on parle de l'isolement de la France, on l'entend à l'intérieur du monde atlantique, où se trouvent nos principaux amis, et où s'organise la défense de l'Occident, et l'on veut dire d'abord que nous nous trouvons en désaccord avec les Etats-Unis d'Amérique.

C'est en effet un fait que la France occupe dans le camp de la liberté une position particulière.

D'abord, et par rapport à ses grands partenaires, américain et britannique, elle est partie de l'Europe continentale. C'est-à-dire qu'elle est appelée, en quelque sorte par la nature, à considérer les problèmes essentiels du point de vue de l'Europe et de son avenir. Elle le fait autant que jamais dans la présente conjoncture internationale.

D'autre part, la France est en mesure de parler, comme pays européen, avec une autorité incontestée.

Evidemment, parce que, dans les circonstances importantes, c'est le général de Gaulle qui parle en son nom. Aussi, parce que, après avoir rétabli sur des bases solides sa situation intérieure tant du point de vue politique que du point de vue économique, elle a pu résoudre, seule sans doute des pays du continent, les grands problèmes nationaux, problèmes qui étaient dans son cas les problèmes de la décolonisation.

La France a, par là même, retrouvé le sens de ses responsabilités, et d'abord en matière de défense.

Les Etats-Unis se plaignent, depuis des années maintenant, que l'Europe d'aujourd'hui, relevée des ruines de la guerre, ne consent pas un effort suffisant pour sa propre défense, leur laissant tout l'essentiel du fardeau, comme aux jours lointains de 1950 où, seuls, ils disposaient des ressources nécessaires. Et, de fait, la plupart de leurs alliés européens trouvent bien commode une situation où l'on peut ainsi, sans autres préoccupations, vaquer à ses propres affaires. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

C'est là — et je me suis récemment efforcé de l'expliquer à Washington — une situation qui ne se modifiera pas sans un changement psychologique et politique profond. Aucun pays, en effet, n'acceptera jamais de charges s'il n'a le sentiment qu'elles lui sont imposées par ses responsabilités particulières. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La France, pour sa part, est décidée à jouer son rôle propre dans la défense. C'est la raison pour laquelle elle a voulu

reprendre ses forces en mains, qu'elles soient terrestres, navales ou aériennes. C'est la raison pour laquelle elle s'est fixé un programme atomique militaire. Ce faisant, elle a peut-être bousculé quelques unes des idées acquises dans l'organisation atlantique. Mais elle s'est manifestée comme ayant une volonté nationale, et par conséquent comme étant une alliée valable. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Le jour où, *mutatis mutandis*, les autres membres européens de l'alliance manifesteront la même volonté, alors une réorganisation sur des bases durables de l'alliance atlantique deviendra possible. Alors nous pourrions satisfaire la demande légitime de l'Amérique d'une répartition différente des devoirs, parce qu'il y aura une répartition différente des responsabilités.

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Alors nous assurerons, pour la durée, le maintien de cette alliance et par conséquent la participation des Etats-Unis à la défense de l'Europe. A vouloir prolonger sans limite la présente situation, devenue de l'aveu de tous anachronique, on risque simplement de provoquer un jour, peut-être plus tôt que plus tard, les revisions déchirantes dont la crainte se manifeste ici et là de plus en plus et que la politique ferme et responsable de la France est seule à même d'éviter. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Est-ce là, mesdames, messieurs, de la part de notre pays, de l'isolement et depuis quand, dans ce monde, en est-on venu à confondre conformisme et solidarité ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

L'alignement systématique n'est pas une politique. Il n'est pas non plus, dans une alliance, la garantie des engagements pris. La France est peut-être un allié difficile. Elle est surtout un allié loyal et sûr. Que viennent les crises, et chacun peut en témoigner. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Si, d'ailleurs, quelques bons esprits tiennent à être rassurés, qu'ils aillent à l'étranger et qu'ils cherchent à se rendre compte de ce qu'est aujourd'hui l'opinion publique internationale.

M. René Sanson. C'est vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. La politique française, fondée sur l'indépendance nationale, sur la fermeté dans la défense des intérêts essentiels de l'Occident, sur une coopération éclairée avec les peuples les moins favorisés, soulève dans le monde entier un immense intérêt. Je n'en veux pour preuve que les élections qui ont eu lieu au cours de la présente session des Nations unies et où, en dépit des absences qui nous sont reprochées par certains, la France a recueilli chaque fois qu'elle était candidate, plus de voix qu'aucun autre pays, quelle que soit sa puissance ou sa popularité. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Je pense que chacun dans cette Assemblée ne pourra que s'en féliciter.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais vous dire sur la situation internationale en général. Il est maintenant un autre aspect essentiel de notre politique extérieure que je voudrais traiter, car il engage aussi notre avenir : c'est la politique européenne.

Lors de notre précédent débat dans cette Assemblée, en janvier dernier, nous nous trouvions en pleine crise, après la rupture des négociations pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Des réactions passionnées s'étaient alors et très naturellement produites. Après dix mois passés, une vue plus objective est possible et a, en effet, prévalu. Le problème des rapports entre la Communauté européenne et la Grande-Bretagne reste posé, sans qu'il soit possible de dire comment il sera, le moment venu, résolu. Mais des relations en quelque sorte normalisées se sont établies par le truchement de l'Union de l'Europe occidentale. Une réunion de cette organisation vient de se tenir à la Haye, qui s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes, et à l'occasion de laquelle j'ai pu avoir avec mon collègue britannique, M. Butler, un premier et très cordial entretien.

Pour le surplus, le Marché commun a repris sa marche, je veux dire sa marche en avant. Après le nouvel abaissement des barrières douanières intercommunautaires et le nouveau rapprochement vers le tarif extérieur commun intervenus le 1^{er} juillet dernier, l'activité se concentre maintenant sur l'achèvement de la politique agricole commune. Il a été convenu entre les Six que, pour l'essentiel, la définition de cette politique devrait être achevée d'ici le 31 décembre, de telle manière que les nouveaux règlements puissent entrer en vigueur le 1^{er} avril 1964. Le travail à accomplir pour atteindre cet objectif reste, bien entendu, considérable. Il est en cours et, du côté français, M. le ministre de l'agriculture s'y consacre avec toute sa compétence et toute son autorité.

Je ne dissimulerai pas à l'Assemblée que les difficultés sont grandes et le demeureront jusqu'à la fin. Elles sont d'ordre interne et d'ordre externe.

A l'intérieur de la Communauté, les tendances et les intérêts sont, bien entendu, divers et parfois opposés. Mais, par la nature même des choses, l'Allemagne a une position particulière, notamment pour ce qui est de l'inévitable rapprochement des prix des principales denrées. Les récentes déclarations de ses représentants le soulignent très nettement et constituent d'ailleurs pour nous le sujet de certaines préoccupations. Nous espérons cependant qu'avec une bonne volonté réciproque les obstacles pourront être surmontés et que l'accord pourra intervenir en définitive. Il s'agit, en effet, de la substance, c'est-à-dire de l'avenir même du Marché commun.

A l'extérieur de la Communauté, à mesure que se constitue ce marché unique européen, des réactions se manifestent, parce qu'il en résulte forcément des modifications dans les courants commerciaux traditionnels ; sinon, le Marché commun n'aurait aucun sens. De telles modifications sont ressenties davantage dans le secteur particulièrement sensible des produits agricoles. Chacun connaît, à cet égard, les prises de position de nos amis américains. Le problème est que les changements ne se transforment pas en bouleversements, c'est-à-dire qu'il puisse être fait une juste part aux intérêts légitimes des pays tiers. Tout naturellement, ce problème viendra en discussion l'année prochaine lorsque, après l'achèvement de notre politique agricole commune, nous aborderons dans le cadre du G. A. T. T. la grande négociation commerciale internationale dont l'initiative revient aux Etats-Unis d'Amérique.

Une autre tâche importante viendra, d'autre part, bientôt en discussion : il s'agit de la fusion des Communautés européennes. L'Assemblée se rappellera sans doute que cette question s'était présentée dans le passé sous la forme restreinte de la fusion des conseils et commissions des Communautés, autrement dit des institutions. Le Gouvernement avait été longtemps réservé parce qu'il considérait qu'une telle réforme partielle risquait d'être considérée comme une fin en soi, c'est-à-dire risquait d'empêcher la véritable réforme, qui était à son avis la fusion des Communautés elles-mêmes. Les idées ont fait leur chemin, et peu à peu les points de vue se sont rapprochés. Nous sommes maintenant d'accord avec la plupart de nos partenaires sur un processus qui ferait de la fusion des institutions, entraînant en quelque sorte automatiquement la fusion des administrations, un premier pas vers une fusion effective des Communautés. Ce processus, bien entendu, se déroulerait sur une assez longue période de temps. Il nécessiterait des traités qui seraient, le moment venu, soumis à l'approbation du Parlement. Mais nous espérons beaucoup qu'il pourra effectivement s'engager dans un avenir proche et nous y voyons l'espoir d'une réforme de grande portée. L'efficacité et le rendement de la Communauté européenne unique seront incomparablement plus satisfaisants que ceux des trois Communautés existantes : il suffit pour s'en rendre compte d'évoquer le problème éternellement débattu et jamais résolu de la politique énergétique commune. Ai-je besoin d'ajouter que, du point de vue politique plus encore, la fusion, donnant un nouvel élan à la coopération économique, ne peut manquer d'avoir des conséquences fécondes pour ce qui demeure notre but, je veux dire l'union politique de l'Europe ? (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Nul doute que, le moment venu, ce problème essentiel pourra, avec nos partenaires, faire l'objet de nouvelles initiatives.

Politique européenne, rapports avec les Etats-Unis dans le cadre de l'alliance atlantique, rapports avec l'Union soviétique en fonction des perspectives de paix, tels sont, mesdames, messieurs, les pôles de la politique extérieure de la France. S'y ajoute naturellement le chapitre essentiel de nos rapports avec les pays du tiers monde, rapports fondés sur cette politique de coopération qui a pris la suite d'une politique coloniale, dont nous ne rougissons nullement, mais à laquelle l'évolution du monde a nécessairement mis un terme. Toute notre action s'ordonne, d'autre part, autour de l'idée que nous nous faisons de ce que doivent être dans le monde le rôle de la France et le rôle de l'Europe, lesquels ne sont plus séparables. Un rôle indépendant, car sans indépendance on perd sa personnalité, sinon sa raison d'être. Un rôle actif à l'intérieur du monde libre et pour la défense de la liberté. Un rôle enfin au service de l'homme, de sa dignité et de son développement, car il n'est pas dans le monde de tâche plus noble ni plus féconde. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Chandernagor, pour vingt-cinq minutes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. André Chandernagor. Monsieur le Premier ministre, à cette tribune, en janvier dernier, je m'interrogeais sur les objectifs à long terme de la politique extérieure du pouvoir.

Où conduit, demandai-je à M. le ministre des affaires étrangères, cette politique qui a consisté, en vous dégageant de l'Algérie d'abord, puis d'une certaine conception de l'Europe et de l'O. T. A. N., à tenter de vous assurer la maîtrise exclusive de vos propres forces ?

Conférences de presse, déclarations diverses, discours publics permettent de s'en faire une idée plus précise, encore que non définitive, le pragmatisme quotidien restant, à n'en pas douter, en tous domaines, la meilleure définition de la politique gaulliste.

L'objectif immédiat de cette politique, c'est une certaine conception, hautaine et volontiers chauvine, de l'indépendance nationale : la tête haute, nous sommes la France, au milieu du monde. Son objectif plus lointain ? Une Europe européenne, c'est-à-dire soustraite à l'influence américaine, partenaire égale des Etats-Unis dans l'alliance et que la France aurait tout naturellement vocation pour représenter au club atomique.

Les moyens de cette politique, ce sont la force de frappe nationale, la coopération franco-allemande, enfin, le concours actif et tacite des peuples qui seraient désireux de se libérer de l'influence des deux grands. De cette indépendance de la France, nous a-t-on dit récemment, ces peuples tirent une secrète espérance.

Une Europe européenne prenant chaque jour une influence plus grande dans l'alliance atlantique et dans les affaires mondiales : quel Européen sincère ne serait d'accord pour la réussite d'une entreprise si conforme aux nécessités de notre temps ?

Il est d'autant plus regrettable que, loin de nous rapprocher de ce but que vous prétendiez atteindre, vous nous en avez jusqu'à présent éloignés. C'est à ce simple, mais probant rappel des faits, que je consacrerai la première partie de mon propos.

Mais comme il ne servirait de rien de constater l'échec si l'on ne s'efforçait d'en déterminer les causes, j'en parlerai aussi et je dirai qu'elles tiennent, selon nous, à la voie que vous avez choisie, aux moyens que vous mettez en œuvre et à la manière dont vous les utilisez. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Et tout d'abord, quels sont les faits ? La construction européenne semble au point mort. Notre admission au club atomique dans un avenir relativement rapproché paraît plus que problématique. Notre indépendance nationale confine à l'isolement.

L'Europe semble au point mort. Je ne suis pas seul à le constater. MM. Terrenoires et Peyrefitte ne m'accuseront pas, je pense, d'avoir de mauvaises lectures. J'ai sous les yeux le n° 27 du mois d'octobre 1963, c'est-à-dire de ce mois-ci, du bulletin du comité français pour l'union européenne. Voici ce que j'y relève :

« L'actualité européenne qui se caractérisait traditionnellement depuis quatre ans par une série de coups d'éclat... » — le moins que l'on puisse dire — « ...d'initiatives, de propositions, de contrepropositions, semble mise en veilleuse. Depuis quelque temps, la source qui alimentait la ferveur européenne s'est quelque peu tarie. Le projet de relance suscité par la France avait été critiqué, mais ces critiques étaient vivifiantes. En tout cas, elles étaient une preuve que l'Europe bougeait alors qu'à l'heure actuelle elle semble au point mort. Pourtant, ... » — ajoute-t-on — « ... cet arrêt peut être salutaire pour l'Europe dans la mesure où elle réalise qu'elle n'a pas encore découvert sa véritable personnalité. »

Et comment lui faire découvrir cette personnalité ? Je poursuis ma lecture :

« Sur le plan politique, un rapide tour d'horizon des vingt dernières années est riche d'enseignements. Les deux méthodes tour à tour essayées par l'Europe pour forger son unité, la méthode institutionnelle, d'abord, consistant à donner au départ à des organismes des responsabilités politiques, la méthode fonctionnelle, ensuite, consistant à commencer l'intégration du secteur économique et à l'étendre professionnellement à d'autres domaines, n'étaient sans doute pas les meilleures. Mais il n'est plus de mise de s'égarer dans ces querelles doctrinales. Il faut, aujourd'hui, contourner l'obstacle et amener petit à petit les peuples et les gouvernements à acquérir des réflexes communs. »

On me permettra, tout d'abord, d'observer que ces deux méthodes, qui ne seraient plus de mise, ont à leur actif des résultats importants, car c'est tout de même à elles que l'on doit ce qui existe actuellement en fait de construction européenne. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du centre démocratique.)

Quant à la méthode que l'on nous propose et qui consiste à amener les peuples et les gouvernements à acquérir des réflexes communs, j'imagine que c'est celle qui fut inaugurée, avec le succès que l'on sait, le 14 janvier dernier lorsque, sans consultation préalable de nos partenaires, il fut déclaré à la Grande-Bretagne qu'elle n'avait pas encore le bon réflexe.

Les résultats sont bien connus. Nos partenaires du Bénélux, effrayés par l'idée que les grandes nations voudraient se réserver

pour les décisions les plus importantes l'usage de leur pleine souveraineté et craignant que l'on n'en revienne ainsi sans plus de façon à la loi du plus fort, sont plus supranationalistes que jamais.

L'Italie n'apprécie guère le colloque privilégié franco-allemand. Quant à l'Allemagne, sa préférence en matière de char lourd pour la coproduction germano-américaine, son adhésion au traité de Moscou et les récentes déclarations gouvernementales du chancelier Erhard témoignent qu'il existe plus qu'une nuance entre ses positions et les nôtres. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Bref, les divergences apparaissent telles entre votre position et celle de nos partenaires que, à la fin du mois de septembre dernier, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ayant à se prononcer sur une résolution de relance européenne, soixante-huit voix se sont prononcées pour chercher cette relance dans le développement des institutions et des objectifs des communautés européennes selon la lettre et l'esprit des traités de Rome et de Paris, alors que sept membres seulement votaient contre : les députés français représentant à Strasbourg la majorité de cette assemblée. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du centre démocratique.)

Pour tenter l'indispensable relance de l'Europe, va-t-on jouer celle-ci à quitte ou double ? J'avoue que certains propos tenus par le Président de la République lors de sa conférence de presse du 31 juillet ne laissent pas à cet égard de nous inquiéter.

« Il faut, a-t-il déclaré en substance, qu'au 31 décembre le Marché commun soit debout, complet et assuré, ou bien qu'il disparaisse. A l'Europe de se convaincre que c'est le temps d'être elle-même, ou elle risque de n'être jamais. »

Quel pari redoutable ! Et si, par malheur, il était perdu, quelle responsabilité porterait ceux qui, s'étant pendant des années refusés à créer les structures politiques de l'Europe sous prétexte qu'il était trop tôt, viendraient maintenant nous annoncer qu'il est trop tard !

Je dois dire que, fort heureusement, les propos tenus tout à l'heure par M. le ministre des affaires étrangères ont été sensiblement plus nuancés.

On me permettra de souhaiter que, d'ici la fin des négociations en cours, de nouvelles déclarations intempestives ne viennent pas, une nouvelle fois, troubler l'eau ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Michel de Grailly. Peut-être parlez-vous des déclarations de M. Fayat ?

M. André Chandernagor. Quant à notre admission au club atomique, nous affirmons que nous sommes pour le désarmement, mais nous avons refusé de siéger avec 18 nations à la conférence de Genève sous le prétexte que rien ne peut sortir d'une assemblée aussi nombreuse et qu'il ne faut discuter le désarmement qu'entre Etats puissamment armés ; mais nous avons refusé de participer à Moscou aux entretiens à trois sur l'arrêt des expériences atomiques en les présentant non pas comme un pas vers le désarmement, mais comme un monopole des actuelles puissances nucléaires.

M. Christian de la Malène. C'est la vérité !

M. André Chandernagor. Nous allons — cela a été annoncé au cours de la conférence de presse du 31 juillet et confirmé tout à l'heure — faire une relance en proposant aux trois négociateurs de Moscou des mesures effectives et pratiques de désarmement, en particulier sur les véhicules de l'arme nucléaire.

C'est une reprise des propositions — que nous connaissons bien — soumises en 1959 à la conférence du désarmement par notre ami Jules Moch. Mais, outre que, techniquement, le contrôle des véhicules, du fait de leur multiplication, de leur miniaturisation et de leur dissémination est infiniment plus difficile qu'à l'époque, pense-t-on que notre absence de Genève, puis de Moscou, va être de nature à nous faciliter l'audience de nos partenaires ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

La politique de l'absence n'est, hélas ! jamais payante et alors qu'il nous faudrait, pour réussir, le concours actif de nombreux peuples, nous nous isolons de plus en plus. La blessure d'amour-propre ressentie par l'opinion publique britannique en janvier dernier est loin d'être cicatrisée. L'opinion américaine nous impute la responsabilité du recul de la construction européenne et des difficultés de fonctionnement de l'alliance Atlantique. Pour nous assurer de la part de l'Allemagne une amitié moins partagée, nous soutenons avec plus d'éclat que quiconque les thèses de Bonn sur la réunification et sur Berlin dans le même moment où nous refusons d'adhérer aux accords de Moscou.

Or, loin de voir dans ces accords une menace de dictature américaine sur le camp occidental, de dictature russe sur le camp communiste ou même de dictature américano-soviétique sur tous les peuples, ceux-ci dans leur immense majorité approuvent cette tentative, l'encouragent et fondent sur elle, un peu

trop vite peut-être, l'espoir d'un monde nouveau se consacrant enfin à des tâches constructives.

Dès lors, comment ces peuples ne seraient-ils pas enclins à ne voir dans l'attitude de la France qu'un obstacle à une entreprise qui ouvre timidement la voie à la sécurité en Europe et à la paix dans le monde ? De là à nous qualifier d'adversaires de la détente il n'y a qu'un pas et il est, hélas ! trop souvent allègrement franchi.

C'est injuste et j'en conviens tout le premier, car notre peuple est pacifique, mais c'est un fait qu'on nous adresse ce reproche d'être les adversaires de la détente.

Où situer les motifs divers de ces échecs ?

En une sorte de conjuration de l'étranger ? Cette raison est peut-être bonne pour la propagande interne mais, à l'extérieur, elle ne convainc personne.

Serait-ce alors que les objectifs essentiels de notre politique depuis quinze ans, c'est-à-dire une Europe unie, une alliance Atlantique solide et équilibrée, ne correspondraient plus aux nécessités ni aux possibilités actuelles ?

Et peut-on caresser l'espoir que le succès couronnerait plus volontiers je ne sais quel grand dessein ambitieux et nouveau ? Chimère que tout cela, car il n'y a pas, dans l'état actuel du monde, de politique de rechange.

Pour se prémunir du danger qui menace la France, l'Europe, le monde libre, il n'est que deux moyens qui ne s'excluent pas l'un l'autre : une défense efficace et la constante recherche de la détente.

Une défense efficace ? Compte tenu du rapport des forces, il est, selon nous, tout à fait illusoire de penser qu'elle puisse être assurée par la France seule et même par l'Europe seule. La fidélité à l'alliance atlantique est donc la condition première d'une défense effective de l'Europe.

Mais cela n'exclut nullement que cette Europe, dont l'influence au sein de l'alliance et dans le monde serait d'autant plus forte qu'elle saurait se montrer plus unie, ...

M. Christian de La Malène. Plus docile !

M. André Chandernagor. ... devienne entre les Etats-Unis et la Russie un facteur déterminant de la détente mondiale.

Une alliance solide en même temps qu'une participation active à la détente ? Votre politique risque de faire perdre à la France la protection de l'une et le bénéfice moral de l'autre, tant il est vrai que nous apparaissions aux yeux du monde comme des adversaires de la détente et, dans l'esprit de nos alliés, comme les responsables des difficultés de l'alliance.

J'ai évoqué précédemment le premier aspect du problème. J'ai également analysé les réactions que provoquent dans l'opinion américaine l'interruption de la construction européenne et les difficultés de l'alliance. La tentation est grande, outre-Atlantique, de répondre à votre affirmation si souvent claironnée que l'Europe doit se préparer à assumer seule la responsabilité de sa défense : « Eh bien ! qu'ils se débrouillent ! »

Or vous savez quelle importance nous attachons à la présence des troupes américaines sur le continent européen. Cette présence est la garantie de l'engagement immédiat des Etats-Unis dans la guerre au cas où nous serions victimes d'une agression. Aussi déplorons-nous vivement les menaces de retrait des troupes américaines que sous-entend l'exercice *Big Lift*. Tous nos partenaires européens ont protesté contre cette éventualité redoutable.

Avez-vous joint votre protestation à la leur ? Non, hélas ! Et tout se passe comme si la secrète espérance de tirer de ce départ, que vous avez d'ailleurs contribué à provoquer, une possible justification de votre politique étouffait en vous la conscience exacte de ses dramatiques conséquences. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du centre démocratique.*)

A quoi cela nous conduit-il, en effet, alors que nous savons, les uns et les autres — et vous en convenez volontiers avec nous — qu'il n'y a pas de défense possible de l'Europe sans le concours des Etats-Unis ?

Une alliance atlantique solide, englobant une Europe plus unie, et, dès lors, plus écoutée : ces objectifs-là, que vous prétendez avoir fait vôtres, gardent toute leur valeur. Alors d'où vient que nous nous en éloignons ?

La cause première et essentielle de ce recul réside, selon nous, dans la voie que vous avez choisie. Cette voie qui consiste à créer, à partir du nationalisme français, une Europe grande puissance sans adopter la méthode supranationale, et à cimenter cette Europe en affirmant sa personnalité contre celle de son principal allié, cette voie-là est impraticable parce que pavée de contradictions :

Contradiction entre la nécessité, si vivement et si justement ressentie par nos partenaires européens, de l'amitié et de l'alliance des Etats-Unis d'Amérique et votre prétention de susciter une patriotisme européen, par opposition aux Etats-Unis ;

Contradiction entre votre volonté de développer ce sentiment patriotique européen et votre glorification constante des nationalismes locaux ;

Contradiction entre votre opposition au leadership américain dans l'O. T. A. N. et la prééminence que vous entendez attribuer à la France dans la défense de l'Europe — le mot de M. Fanfani : « S'il faut un parapluie atomique, mieux vaut l'américain, parce qu'il est plus efficace », traduit bien l'état d'esprit de nos partenaires.

Contradiction, enfin, entre votre refus de la supranationalité et votre désir de voir l'Europe s'affirmer économiquement, politiquement, face aux Etats-Unis d'Amérique.

Vous prétendez, en effet, que les Américains, qui ont tant incité naguère les Européens à bâtir les Etats-Unis d'Europe, seraient maintenant enclins à en freiner la construction, par crainte d'une concurrence économique et politique possible.

En admettant que cela soit vrai, on comprend d'autant moins que vous renonciez à élargir le domaine de la supranationalité. Celle-ci, en effet, permet de faire échec aux tentatives de débâchage de l'un quelconque des partenaires par un tiers. Or, ces tentatives que la supranationalité tend à interdire, l'Europe des patries les favorise dans la mesure où elle laisse aux Etats-Unis toute possibilité d'opposer les uns aux autres des intérêts nationaux souverains et divergents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous prétendez protéger l'Europe de l'influence américaine ? En vérité, vous la lui livrez !

Le second motif de vos échecs tient aux moyens que vous entendez mettre en œuvre, c'est-à-dire essentiellement à la force de frappe nationale, parce qu'elle s'inscrit dans un contexte nouveau de détente.

La poursuite de votre entreprise est à contre-courant : à contre-courant du sentiment des peuples, à contre-courant d'un défi soviétique qui tend à revêtir une forme nouvelle.

Votre entreprise heurte le sentiment des peuples et notamment de ceux du tiers-monde, dont vous escomptiez l'appui. Que sera-ce à la prochaine expérience de Reggane ou lorsque nous entreprendrons des essais dans le Pacifique ?

Pour tenter de désarmer l'hostilité des dirigeants de ces peuples, notre effort d'aide et de coopération vous est d'un précieux concours. Mais qui ne voit qu'en introduisant cette préoccupation d'une contrepartie politique immédiate dans l'aide que nous accordons, nous la détournons peu à peu de son véritable objet qui consiste à favoriser les peuples les plus nécessiteux parce qu'ils souffrent et non les dirigeants les plus habiles parce qu'ils flattent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du centre démocratique.*)

Une autre question vient à l'esprit lorsqu'on examine les conséquences, sur le plan international, de la force de frappe. Etes-vous sûr, en poursuivant cette entreprise fort coûteuse, de mettre notre pays à même de répondre avec toute l'efficacité désirable à un possible nouveau défi soviétique ?

Si ce défi était réellement d'assurer le triomphe du communisme dans le monde et d'abord en Europe par les voies nouvelles d'une compétition pacifique, mieux vaudrait, à n'en pas douter, consacrer à la fabrication des biens de consommation et aux dépenses à caractère social les sommes que vous investissez dans la fabrication de l'arme nucléaire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Enfin, le troisième motif de vos difficultés, ce sont vos méthodes. Deux mots les caractérisent : la hâte et la brusquerie.

Le chef de l'Etat n'est plus très jeune et la guerre d'Algérie lui a déjà pris beaucoup de temps. Voici enfin la France délivrée de ce fardeau et disponible pour une grande politique et, comme cette politique ne repose jusqu'à présent que sur un homme seul et que cet homme a soixante-quatorze ans...

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Vous lui en ajoutez !

M. André Chandernagor. ... on brûle les étapes.

Le peuple français espérait que les sommes rendues disponibles par la fin de l'épreuve algérienne seraient consacrées à son mieux-être économique et social et à rattraper en matière de construction d'écoles et de logements les retards dus à cette guerre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Félix Kir. Très bien !

M. André Chandernagor. Vains espoirs ! Ces sommes servent en priorité à forger en toute hâte l'instrument de votre politique.

On brûle les étapes, on brusque aussi l'événement. Les négociations prennent beaucoup de temps, trop parfois au gré de vos impatiences.

Aussi substituez-vous volontiers la déclaration unilatérale à la discussion et préférez-vous souvent la hautaine intransigeance au compromis. Cette diplomatie de l'électrochoc vous a fait beaucoup d'ennemis et, loin de lever les obstacles, elle en suscite de nouveaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dévant tant de difficultés accumulées, il serait sage de songer à modifier sans trop tarder les moyens et les méthodes de votre politique. Mais il paraît plus vraisemblable, compte tenu de ce que l'on connaît du tempérament du principal responsable, qu'il choisira de s'obstiner et que, tel le joueur malchanceux qui se cramponne à la table dans l'espoir de se refaire, il cherchera dans la durée prolongée de son pouvoir l'occasion d'un succès que le présent lui refuse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Henri Duvillard. C'est ce qui vous inquiète !

M. Christian de la Malène. C'est le peuple français qui décide, ce n'est pas vous !

M. André Chandernagor. Ainsi tout se tient.

L'échec d'une politique extérieure ambitieuse et hâtive, les difficultés économiques et sociales qui sont le prix de cette politique et l'espoir sans doute vain mais tenace de bénéficier bientôt d'une conjoncture plus favorable, tout concourt en définitive, comme par un enchaînement fatal, au durcissement du pouvoir personnel.

En refusant votre budget des affaires étrangères, c'est à tout cela en bloc que les républicains diront non ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et sur divers autres bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Billoux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Christian de la Malène. A M. Billoux, qui va soutenir les mêmes thèses !

M. Robert Calmèjane. Les orateurs du front populaire uni à la tribune !

M. François Billoux. Mesdames, messieurs, avec les peuples du monde entier, notre peuple a accueilli avec soulagement et espérance l'accord signé par les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne sur l'interdiction des expériences thermo-nucléaires sur terre, sur mer et dans l'atmosphère.

Dans notre pays, comme dans tous les autres, des millions et des millions de gens se sont réjouis de l'approbation quasi universelle rencontrée par cet accord. Le fait que plus de cent pays aient donné en quelques semaines leur adhésion à un traité international est assez rare dans l'Histoire. Le fait que cela se soit produit précisément pour le traité signé à Moscou souligne combien les immenses périls représentés par les armes thermo-nucléaires deviennent de plus en plus évidents pour les peuples. Le gouvernement est obligé d'en tenir compte.

Or, seul de tous les gouvernements des pays membres de l'O. T. A. N., le pouvoir personnel gaulliste refuse de souscrire à ce traité. Ce refus obstiné suscite une légitime inquiétude chez un nombre croissant de nos compatriotes qui appréhendent les graves conséquences d'une telle orientation, aussi bien sur le plan de la politique intérieure que sur celui de la politique extérieure.

Pour tenter de justifier sa position indéfendable, le chef de l'Etat a déclaré que l'accord, en raison de son caractère partiel, n'aurait « qu'une importance réduite ». Il est vrai que le traité ne règle pas tout et ne met pas fin en lui-même à la course aux armements mais il ouvre la voie à une telle possibilité. Si c'était là son seul mérite, ce ne serait déjà pas mal. Mais il y a plus. Il oppose un premier obstacle aussi bien aux essais les plus dangereux qu'à la dissémination des armes de destruction massive par le monde.

En cela, son importance pratique est considérable. Elle est reconnue comme telle d'une façon quasi universelle.

L'adhésion de la France au traité serait bénéfique à plusieurs points de vue.

L'arrêt des expériences visées par le traité entraînerait des économies très sensibles sur des dépenses dont le montant serait plus utilement employé à la construction d'écoles et de logements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

L'adhésion de la France faciliterait les rapports avec la République algérienne et les autres Etats d'Afrique qui sont inquiets de la poursuite éventuelle des expériences au Sahara.

Elle mettrait fin à l'émotion et à l'hostilité soulevées parmi les populations de l'Océan Pacifique et de l'Océan Indien, en particulier, dans l'opinion mondiale en général, par les expériences que le pouvoir entend réaliser dans une île de la Polynésie.

Elle serait un obstacle à l'armement atomique de la République fédérale allemande, le seul Etat européen qui ait placé des revendications territoriales au centre de sa politique extérieure.

Rappelons en passant que Bonn mise sur les deux tableaux pour se procurer les armes atomiques : sur la force multilatérale de l'O. T. A. N. et sur le traité militaire Adenauer-de Gaulle.

La portée réelle du traité sur les expériences nucléaires ne peut être appréciée en tenant compte seulement des mesures qu'il comporte et cela sans les sous-estimer.

En effet, ce qui compte davantage, c'est qu'il constitue un premier pas prometteur dans la voie de la détente internationale, c'est qu'il contribue grandement à l'instauration d'un climat nouveau, favorable au règlement des questions internationales par le moyen de négociations pacifiques.

N'est-ce pas, par exemple, dans ce climat nouveau que prend place, après l'accord signé à Moscou, l'adoption par la commission politique de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies d'un projet de résolution visant à interdire la mise sur orbite de fusées porteuses d'armes nucléaires ?

Lors de sa conférence de presse du 29 juillet dernier, le chef de l'Etat indiqua tout l'intérêt qu'il conviendrait d'accorder aux questions concernant « les véhicules cosmiques aériens et maritimes... susceptibles de lancer des projectiles nucléaires ». Il avait même annoncé qu'il formulerait des propositions à ce sujet.

Or, non seulement ce dessein n'a fait l'objet d'aucun début de réalisation mais c'est dans une voie contraire que l'on s'engage puisque le représentant du Gouvernement français à l'O. N. U. a décliné l'invitation qui lui était faite — comme à chacun des Etats désignés pour siéger à la conférence de Genève du désarmement — de patronner ce projet de résolution.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la diplomatie gaulliste renie ses propres propositions lorsqu'elles sont acceptées ou reprises par d'autres. Cela souligne que, pour tromper le peuple, le pouvoir veut bien parfois parler de paix ou de désarmement mais que, dès qu'il s'agit d'actes concrets, c'est la dérobade. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Arguer d'une prétendue « faible importance pratique » du traité pour refuser d'y adhérer met en réalité en lumière l'horreur du pouvoir gaulliste pour tout ce qui peut contribuer à réduire les conflits, à consolider la paix.

Or il est évident que les éléments de détente se multiplient et se précisent depuis la conclusion du traité sur les expériences nucléaires malgré les tentatives des bouffeux et des fauteurs de guerre.

Sentant combien était peu compréhensible son refus de participer aux travaux de la conférence de Genève sur le désarmement, le chef de l'Etat avait déclaré qu'il modifierait son attitude « le jour où une détente réelle et même une entente sincère permettraient de changer complètement les rapports entre l'Est et l'Ouest. »

Mis au pied du mur par la signature du traité et ses premières conséquences, le chef de l'Etat conteste l'importance pratique du texte pour se maintenir sur ses positions antérieures.

Mais les faits sont les faits et passent outre à ceux qui ne veulent pas en tenir compte.

Des représentants des pays occidentaux ne sont pas indifférents aux propositions soviétiques concernant, par exemple, la conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats membres du traité de l'Atlantique Nord et les Etats signataires du traité de Varsovie, la prévention des attaques surprises et la création de zones dénucléarisées.

Pendant ce temps, le Gouvernement français continue à se retrancher dans un isolement contraire aussi bien aux véritables intérêts et à l'indépendance de la France qu'à la cause générale de la paix. Il parle avec mépris de « combinaison » qui serait réalisée par-dessus la tête de la France.

Outre qu'il ne s'agit pas de « combinaison », mais de propositions précises et de discussions publiques, qui porte la responsabilité si tout cela se passe sans que la France ou, plus exactement, sans le Gouvernement français ? C'est bien le chef de l'Etat et son gouvernement qui se contentent d'additionner les refus méprisants pour les opposer à toute proposition, sans en faire, quant à eux, ou bien si par aventure, ils en formulent une, c'est pour la retirer dès qu'elle commence à être prise en considération.

Flatter démagogiquement le chauvinisme n'est pas une politique nationale mais on conduit ainsi le pays aux pires déboires.

Il y a évidemment cet argument : Pourquoi pas nous ? Mais si la France continue ses expériences, demain un autre pays pourra dire aussi à son tour : Pourquoi pas nous ?

La véritable question qui devrait être posée, c'est celle-ci : « Pourquoi pas la France à la tête des propositions de paix et de désarmement ? ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Le chef de l'Etat et son gouvernement espèrent pouvoir éluder la question en indiquant qu'il est inutile d'adhérer à un pacte de non-agression puisqu'il n'y aura jamais d'agression française.

D'abord, si les choses vont sans dire, il est encore mieux de les dire expressément, ce qui serait le cas avec la signature d'un pacte de non-agression.

Et puis, ne faut-il pas contribuer à empêcher toute agression d'où quelle vienne? Ne faut-il pas contribuer activement à la consolidation de la paix, y compris par l'organisation d'un système efficace de sécurité collective?

Serait-ce dans l'appui donné à la politique revancharde des dirigeants de la République fédérale allemande par le Gouvernement qu'il faut rechercher une des véritables causes du refus d'envisager un pacte de non-agression entre les pays de l'O. T. A. N. et ceux du traité de Varsovie? Les propos du ministre des affaires étrangères semblent confirmer que c'est bien dans cette voie que nous trouverons la réponse.

Pour repousser l'idée de ce pacte, le chef de l'Etat avance comme « raison » son refus d'une assimilation entre l'alliance atlantique et celles des pays socialistes, ce qu'il formule d'ailleurs en des termes méprisants et insultants.

En somme, il prétend que, préalablement à toute négociation en vue de la coexistence pacifique, les Etats socialistes renonceraient d'abord au socialisme pour adopter un régime selon son cœur.

Le chef de l'Etat qui parle volontiers « d'attardés » fait preuve en la matière de beaucoup d'attardement. Il est, en effet, un des rares survivants de la politique du « refoulement » mise à l'honneur dans le passé par M. Foster Dulles, mais qui est morte avec son auteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Le traité de Varsovie a pour but la défense commune des pays socialistes qui en sont membres. Ces pays ont souligné que toute tentative d'anéantir le socialisme chez l'un d'eux serait assimilée à une attaque contre cet Etat et contre tous les Etats qui ont signé le traité. Ce traité de caractère défensif fut établi à la suite de la constitution du pacte de l'Atlantique et de pactes similaires.

Il serait donc ridicule d'envisager une liquidation du traité de Varsovie sans une liquidation parallèle du pacte de l'Atlantique. Mais un pacte de non-agression entre les Etats membres de ces deux organismes est possible. Il serait un pas important dans la voie de la coexistence pacifique entre Etats à régimes sociaux différents.

D'après le Gouvernement, il faut aussi rejeter l'idée d'un tel pacte parce qu'il pourrait entraîner la reconnaissance de cette réalité évidente: l'existence de deux Etats allemands et de Berlin-Ouest et, par conséquent, la nécessité d'entretenir avec chacun d'eux des relations normales dans tous les domaines, diplomatique, économique, commercial et culturel.

Nous avons déjà dit lors du débat sur la ratification du traité Adenauer-de Gaulle que nous, qui travaillons ardemment à la véritable réconciliation franco-allemande, à l'amitié de nos deux peuples, nous considérons que cette amitié ne pourra être solide que lorsque de tels rapports seront établis sur des bases pacifiques avec les deux Etats allemands.

Vous continuez à nier l'existence de la République démocratique allemande. En se cramponnant à ce vieux principe de discrimination, vous allez à contre-courant de l'histoire, comme vous le faites encore en refusant de reconnaître la République populaire de Chine, la République démocratique du Viet-Nam, celles de Corée et de Mongolie.

Continuer à se faire le protagoniste de la guerre froide qui perd chaque jour du terrain aboutit seulement à isoler davantage la France, à l'empêcher de jouer un rôle positif.

Ce ne sont pas des réceptions de chefs d'Etat à grand fracas, et dont beaucoup d'ailleurs se terminent par des échecs lorsqu'il s'agit d'aborder les questions sérieuses, comme ce fut le cas avec les souverains de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, qui changent quoi que ce soit à cet état de choses.

Vous avez parlé de grands succès pour la France. Sans doute voulez-vous faire allusion au nombre de voix obtenues par la ville de Lyon, candidate au siège des prochaines olympiades? (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Ce ne sont pas davantage les voyages en Grèce et en Iran qui changent quoi que ce soit, sinon que, se plaçant à la suite de vos tractations avec Franco et de la venue en France du criminel de guerre hitlérien Foertsch, ils font ressortir que le pouvoir se raccroche à tout ce qu'il y a de plus réactionnaire, de plus rétrograde dans le monde.

Et n'oublions pas l'oppression coloniale maintenant notamment aux Antilles et à la Réunion, les menées néo-colonialistes poursuivies, directement, en certains pays d'Afrique ou, indirectement, par exemple, en Algérie où sont soutenues les prétentions du roi du Maroc ou encore au Sud Viet-Nam.

En demeurant l'un des rares adversaires déclarés de la détente internationale, le pouvoir gaulliste porte un grave préjudice à la France.

Mais si une telle politique conduit à l'isolement de notre pays sur le plan international, elle entraîne également l'isolement des tenants de ce pouvoir au sein du pays.

Une des caractéristiques dominantes de la période actuelle est qu'il est désormais possible d'éviter la guerre. Si l'impérialisme n'a pas changé de nature et porte toujours en lui la guerre, la société n'est plus maintenant régie par ses seules lois.

Les forces de paix dans le monde sont telles qu'elles peuvent, par leur action unie, empêcher la guerre et imposer le règlement pacifique des différends.

Nous regrettons que les dirigeants de la Chine populaire ne voient pas ce fait nouveau. Mais nous constatons que le pouvoir gaulliste, expression des grands monopoles, est une illustration de ce que le capitalisme n'a pas changé de nature, mais aussi que, de ce fait, il ne peut répondre aux aspirations pacifiques de notre peuple.

Quel est le meilleur moyen d'assurer la paix sinon le désarmement général et contrôlé?

Le profond retentissement qu'ont eu et que continuent d'avoir dans le pays les états généraux du désarmement montre à quel point le désarmement est au cœur de l'actualité.

Il en est de même avec les récentes manifestations organisées par le mouvement de la paix à Mimizan, à Strasbourg et, en novembre, à Canjuers.

Il en sera de même avec les rassemblements organisés par le comité temporaire contre la force de frappe et pour le désarmement général où se retrouvent plus de trente organisations, mouvements et partis dont le parti socialiste, le parti radical et le parti communiste.

Mener une politique de paix dans l'indépendance nationale, cela signifie travailler à la détente internationale, à la coexistence pacifique entre pays à régimes sociaux différents, à la compétition, à l'émulation pacifique entre les nations, à la liquidation de toute trace de colonialisme ou de néo-colonialisme.

Si, depuis quelque temps, la tendance est au développement de la détente internationale dans le monde, il appert aussi que les démocrates français se retrouvent sur de nombreuses positions communes, identiques ou rapprochées.

En dehors de l'U. N. R. - U. D. T. et d'une poignée de ses alliés, tous les partis se prononcent pour l'adhésion de la France au traité sur l'arrêt des expériences nucléaires.

De plus en plus nombreux sont ceux qui demandent la présence de la France dans les conférences du désarmement qui s'opposent à la force de frappe, qui s'opposent au traité militaires Adenauer-de Gaulle.

Le développement de la détente internationale facilitera la recherche d'un terrain d'entente par tous les démocrates sur l'ensemble de la politique extérieure.

La politique extérieure gaulliste et, en particulier, sa politique européenne, est de plus en plus rejetée par les partis de l'opposition.

Beaucoup estiment, comme nous, qu'un pacte de non-agression entre les pays de l'O. T. A. N. et ceux du traité de Varsovie faciliterait la détente internationale.

Nous ne cachons pas que nous avons des appréciations différentes de celles d'autres partis sur le pacte atlantique et le Marché commun. Nous avons indiqué, en maintes occasions, ce que nous pensions de ces organismes.

Par exemple, nous considérons que le Marché commun et la Communauté européenne du charbon et de l'acier sont des tentatives des pays capitalistes d'Europe occidentale de régler leurs difficultés au mieux des intérêts du grand capital et sur le dos de la classe ouvrière et de la population laborieuse des villes et des campagnes. Ce qui s'est passé et ce qui se passe à leur sujet n'infirmes pas nos appréciations mais les confirme.

Loin de créer « l'harmonie » entre les économies des pays membres, le traité de Rome conduit à une accentuation de la concurrence, des contradictions entre elles.

Mais nous répétons aussi que l'existence du Marché commun ne doit pas constituer un préalable pour l'entente nécessaire entre ses partisans et ses non-partisans. C'est ainsi que l'entente pourrait se réaliser pour proposer un accord d'échanges commerciaux sans discrimination entre les partenaires du Marché commun et les Etats membres du comité d'assistance mutuelle des pays socialistes.

De tels échanges seraient bénéfiques pour tous les pays d'Europe et contribueraient à la normalisation des rapports entre tous les pays du monde.

En résumé, il faut en finir au plus vite avec le pouvoir personnel qui, en politique extérieure comme en politique intérieure, entasse les méfaits et accumule sur la France les pires dangers. Il faut instaurer une démocratie véritable qui pratiquera une politique de paix et de progrès social dans l'indépendance nationale.

A ceux qui s'en vont répétant à propos de la bombe atomique: Pourquoi pas nous? nous disons: Pourquoi la France ne serait-

elle pas au premier rang des nations dans la grande et noble action pour la paix, pour le désarmement et la coexistence pacifique ?

Ainsi la France connaîtrait la prospérité et alors, oui ! sa vraie grandeur. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Pianta. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. Georges Pianta. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au nom du groupe des républicains indépendants, je voudrais me permettre de vous soumettre quelques réflexions relatives à la politique européenne de la France à la lumière des événements qui se sont déroulés au cours des derniers mois.

Un peu plus de neuf mois se sont écoulés depuis la suspension des pourparlers de Bruxelles et ce recul nous permet de mieux mesurer les raisons fondamentales qui ont empêché la Grande-Bretagne d'adhérer, dans l'immédiat, au traité de Rome.

Il n'est désormais contesté par personne que l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun aurait invariablement vidé le traité de Rome de ses dispositions essentielles et aurait fait dévier la Communauté économique européenne vers un complexe atlantique placé sous le signe du libre échange.

Une telle conséquence ne pouvait pas être envisagée par les Six qui, dans le cadre d'une politique commune, ont décidé de rassembler leurs ressources matérielles et leurs facultés créatrices dans une aire géographique où les hommes, les biens, les services et les capitaux circuleraient librement.

La difficulté d'adapter le système agricole britannique à la politique agricole de la Communauté, le maintien des liens préférentiels avec le Commonwealth, l'engagement pris par la Grande-Bretagne de rester solidaire de ses partenaires de la petite zone de libre échange ont été, entre autres, des obstacles qui n'ont pu être surmontés.

A la fin de l'année 1962, Londres n'était pas en état de souscrire aux principes d'action et aux objectifs du traité de Rome. Après d'interminables et décevantes négociations, la France a dit tout haut ce que ses partenaires pensaient tout bas.

Mais si les puissances signataires du traité ont marqué clairement leur volonté de créer une Europe intégrée, elles ont également appelé les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort.

Le Marché commun doit être une nécessaire mais une simple étape vers une communauté plus large, ouverte à tous les peuples d'Europe, et si l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun ne peut être envisagée pour le moment — le gouvernement britannique en est parfaitement conscient — on ne saurait tenir pour définitif l'échec des négociations de Bruxelles.

Déjà, en janvier dernier, le général de Gaulle avait envisagé un régime transitoire d'association analogue à celui qui a été adopté pour la Communauté européenne du charbon et de l'acier et qui eût permis au Royaume-Uni de s'adapter progressivement aux impératifs du Marché commun.

Nous avons enregistré avec une profonde satisfaction la reprise des contacts qui vient de s'effectuer au sein de l'Union de l'Europe occidentale en vue d'établir des consultations régulières entre la Grande-Bretagne et les Six sur les problèmes économiques européens.

Dans l'immédiat, nous devons nous employer à créer un meilleur climat en éliminant la méfiance qui troublait les relations franco-britanniques et rien n'empêche la coopération de tous les instants avec nos voisins d'outre-Manche qui, du splendide isolement, sont venus à la zone de libre échange puis à la demande d'adhésion au Marché commun. Un tel revirement, dont nous ne devons pas suspecter la sincérité, doit ouvrir un jour au Royaume-Uni la route du continent.

Il ne faut pas qu'on puisse reprocher à la France de pratiquer une politique autarcique pour la Communauté et de chercher à s'assurer le marché européen par le jeu de la préférence au détriment des pays tiers.

Déjà, certains pays comme la Grèce, la Turquie et les pays d'Afrique sont associés à l'Europe des Six, et, lors de son récent voyage au Danemark, M. le Premier ministre a eu raison de préciser qu'il y aura lieu d'adapter la situation spéciale de ce pays à la politique agricole commune.

Mais pour que la Communauté européenne puisse s'ouvrir largement sur l'extérieur, il est indispensable qu'elle achève rapidement sa construction interne. Pour atteindre cet objectif, il était nécessaire au préalable de mettre fin à la rivalité séculaire franco-allemande. Nous considérons comme essentiel à l'édification de l'Europe unie le traité franco-allemand, qui a été l'aboutissement d'une évolution dont le point de départ fut la déclaration du président Robert Schuman du 9 mai 1950. Ce traité, auquel il faudra toujours donner plus de vie, plus de dynamisme, doit être au service de la construction politique

de l'Europe. Il ne doit pas nous acheminer vers la formation d'un bloc, mais il doit être le ferment de la politique européenne.

Il est clair que seul un développement harmonieux des relations entre la France et l'Allemagne permettra des progrès décisifs sur la voie de l'Europe unie et renforcera la cohésion du monde occidental.

Le traité signé entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer ne peut être un simple épisode des rapports franco-allemands. L'Allemagne est désormais amarrée à l'Occident, et même si les gouvernements voulaient changer le cours de cette évolution, ils se heurteraient à une volonté collective, notamment à celle des jeunes des deux pays, qui ne cessent d'affirmer leur volonté d'apporter, dans un esprit de fraternelle compréhension, leur contribution à la paix franco-allemande et, par voie de conséquence, à la paix de l'Europe et du monde.

Le développement de l'entente franco-allemande n'a cependant pas fait disparaître les problèmes. On ne peut méconnaître le fait que l'Europe de 1963 n'est plus celle de 1947.

Au lendemain de la guerre, l'Europe a d'abord été préoccupée de survivre au cataclysme qui s'était abattu sur elle. Grâce pour une large part au plan Marshall, elle existe désormais en tant que facteur de la politique mondiale, et le leadership américain a cessé d'exister.

Pour reprendre avec les Etats-Unis, à Genève, en mai prochain, les négociations tarifaires consécutives à la déclaration faite par le président Kennedy à Philadelphie le 4 juillet 1961, ainsi qu'au Trade expansion act, il est indispensable que les Etats-Unis aient devant eux un partenaire unique et majeur.

La consolidation du Marché commun est la condition préalable à la reprise de la négociation Kennedy. Cette consolidation ne sera pas atteinte tant que la politique agricole commune n'aura pas été fixée. Nous espérons, en conséquence, que l'Allemagne facilitera un accord sur les règlements agricoles avant l'échéance du 31 décembre prochain, conformément au compromis intervenu en mai dernier à Bruxelles, comme vient de le souligner M. le ministre des affaires étrangères.

Mais l'Europe ne peut être maîtresse de son destin sans intégration politique. Certes, on peut déjà affirmer que la communauté européenne représente une unité politique dans le domaine économique et social, mais il faut aller plus loin dans cette voie.

Nous approuvons l'accord de principe donné par le Gouvernement à la fusion des exécutifs et nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour susciter la relance politique de l'Europe par la prise en considération du plan Fouchet, qui a été bloqué par d'autres que la France.

Nous souhaitons enfin l'élection du Parlement européen au suffrage universel, dans les délais les plus rapides. Cette construction politique est conforme au génie du peuple français. Il s'agit de construire non pas l'Europe de nos rêves, mais celle des réalités. Il est question non pas de supprimer les Etats, mais de faire jouer la solidarité des peuples qui, dans le monde moderne, sont interdépendants.

Il faudra beaucoup de patience pour doter les peuples européens d'une structure économique et politique qui mette fin aux désordres dans lesquels ils risquent de sombrer.

Au-delà des intérêts, même nationaux, au-delà des préjugés, rien ne pourra arrêter la marche de l'Europe contemporaine vers son unité économique et politique, dans l'égalité des droits et des devoirs des pays associés. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur quelques bancs de l'U. N. R. U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Deschizeaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Louis Deschizeaux. Monsieur le ministre, lorsque vous nous avez exposé les positions qui ont été prises par votre Gouvernement dans les affaires internationales et les résultats que vous avez obtenus, nous vous avons écouté avec une grande attention.

J'ai relevé, fidèlement je pense, au courant de la plume, quelques formules qui mériteraient réflexion.

Aucun pays, avez-vous dit, n'acceptera des charges s'il n'a le sentiment qu'il a des responsabilités particulières.

Et puis : dans les circonstances actuelles, le sacrifice de la bombe ne nous paraît pas possible.

Ces formules, qui vont loin, ne nous ont pas surpris.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères. La seconde est inexactement rapportée.

M. Louis Deschizeaux. Elles nous confirment, s'il en est besoin, dans l'idée que, les choses étant ce qu'elles sont, la politique étrangère appartient bien au secteur réservé.

C'est dans les mémoires du général de Gaulle, dans ses conférences de presse et ses discours télévisés, dans les allo-

cutions prononcées sur les places des villes et des villages, qu'on trouve l'inspiration profonde et les lignes de force de notre politique étrangère.

A la lumière de ces textes et de ces déclarations, il apparaît que cette politique repose essentiellement sur un postulat. Ce postulat, le général ne l'a jamais explicitement formulé; mais lorsqu'il parle de l'indépendance de la France, il s'y réfère.

Ce postulat peut, en clair, s'exprimer ainsi: l'indépendance de la France exige que la France soit en possession de l'arme thermonucléaire, et tout doit être subordonné à cet impératif.

Or, cette arme, la France ne la possédera que plus tard, peut-être vers 1970. Tant qu'elle ne la possède pas, le général de Gaulle estime que la France se trouve en état d'infériorité et qu'elle doit soigneusement s'abstenir de s'engager, même s'il lui faut accepter momentanément l'isolement.

Voilà l'alpha et l'oméga de votre politique.

Il convient, je pense, de se placer dans ce système d'idées pour trouver une explication à l'attitude négative de notre pays, attitude négative d'où découlent cet illogisme et ces contradictions déconcertants pour les esprits les plus enclins à accorder leur préjugé favorable au Chef de l'Etat qui, de l'Elysée, sans trop s'embarasser des règles constitutionnelles, anime et dirige le Quai d'Orsay.

Au fond, la France dirait non parce qu'elle ne se sentirait pas assez forte pour dire oui. Car il y avait, monsieur le ministre, vraiment bien peu de oui dans vos propos de tout à l'heure.

Mais il n'est nullement démontré que le rayonnement, l'influence, la force d'entraînement reposent sur la puissance de destruction et sur la peur de la peur. Il n'est pas démontré qu'on ne peut dire oui qu'à condition d'avoir le doigt sur le bouton de la bombe H.

Ce qui condamne d'abord cette politique qui se fie uniquement à la force et repose sur la possession de la bombe, c'est son manque de foi, sa philosophie pessimiste, une vision presque kafkaïenne de l'avenir du monde.

L'accomplissement d'une grande œuvre humaine — et quelle œuvre est plus grande que l'édification de la paix? — ne se fonde pas sur la méfiance.

« C'est grand, c'est généreux, la France », a dit un jour le général. Peut-on affirmer que les attitudes, les gestes de la France expriment cette générosité, cette conscience tranquille que donnent le bon droit et la confiance?

Il y a dans de Gaulle deux hommes qui s'opposent: le politique, confiant dans son étoile, dans son prestige et dans son pouvoir de magnétisme, qui marche les bras tendus et les mains ouvertes vers les foules auxquelles il se livre tout entier, et puis l'homme d'Etat qui, devant une humanité angoissée, avide de paix, se refuse, enfermé dans un rêve de puissance et prisonnier d'un concept abstrait de grandeur qui stérilise l'imagination et le cœur.

Vous dites non à nos partenaires européens parce que vous les trouvez trop européens. Vous craignez qu'ils ne vous enferment dans une fédération dont l'avènement rendrait impossible la bombe thermonucléaire française.

L'Europe confédérée des Etats, l'Europe du droit de veto, l'Europe désunie des chancelleries et des décisions prises en petits conciliabules entre des ministres siégeant autour d'un tapis vert, dans un salon lambrissé: voilà votre Europe!

Mais nos partenaires rêvent des Etats-Unis d'Europe où le droit de veto n'existerait pas. Cette Europe échappera peut-être au *leadership* français. Mais votre nationalisme, c'est celui de Metternich qui croyait que l'Autriche, nation prédestinée, avait pour mission d'assurer l'ordre européen. La France de 1963 n'est pas l'Autriche de 1816. D'ailleurs, la Sainte-Alliance échoua. L'Europe troisième force, cette puissance d'équilibre dont vous souhaitez l'avènement, l'Europe capable de s'opposer à l'hégémonie des deux grands sera une Europe intégrée ou elle ne sera pas.

Vous ne voulez pas dire oui à cette Europe-là. L'histoire se fera donc sans vous.

M. René Laurin. Notre Europe est meilleure que celle de Laval!

M. Louis Deschizeaux. Vous dites non à l'Organisation des Nations unies, ce « machin » devenu sur le tard « un forum utile ». L'Organisation des Nations unies ne vous dit rien qui vaille. Devant la France civilisée qui pèse, comme dirait Jean Giraudoux, la pensée de Pascal, la raison de Descartes, le style de Chateaubriand, il n'y a, en face, qu'une vague humanité vagissante qui sort à peine des limbes. Pourtant, l'homme de Brazzaville sait que le génie français est généreux et que, parmi les enfants de couleur qui naissent dans la brousse, de nouveaux Gandhi, de nouveaux Averroès, de nouveaux Zoroastre naîtront.

Vous dites non à l'alliance atlantique. Vous la jugiez sans doute acceptable au temps du plan Marshall. Cette alliance, il faut maintenant, je vous l'accorde, la reviser.

M. René Laurin. Ce n'est pas croyable!

M. Louis Deschizeaux. Mais vous vous y prenez de telle manière que vous risquez de la détruire, et vous ne voulez pas admettre que, sans le bouclier de l'O. T. A. N., Pierre-latte n'existerait même pas.

Vous dites non aux institutions européennes supranationales mises en place par quelques précurseurs inspirés: Robert Schuman, Adenauer, de Gasperi. Elles existent, ces institutions, il faut bien les supporter. Mais elles vous inspirent une antipathie que vous ne cachez pas. C'est « le méli-méio » de la Communauté économique du charbon et de l'acier, « le volapük intégré » qui fit fuir M. Pflimlin.

L'Angleterre? Comment pourriez-vous dire oui à l'Angleterre? N'est-elle pas d'abord anglo-saxonne et insulaire? Comme l'a dit Churchill, n'est-elle pas tournée vers le grand large?

Quand M. MacMillan part aux Bahamas, vous le placez devant un choix: c'est l'Amérique ou l'Europe. Pourquoi cette mise en demeure de choisir qui n'est pas dans la nature des choses? Car il existe — c'est vrai — des liens spéciaux entre l'Angleterre, d'une part, le Commonwealth et les Etats-Unis, d'autre part.

Mais l'Angleterre ne peut-elle pas précisément servir de trait d'union entre les continents qu'il faut rapprocher et non séparer? Même lorsque l'Angleterre fait un pas vers l'Europe, même lorsqu'elle demande à entrer dans le Marché commun, vous la rejetez. Au fond, vous portez sur l'Angleterre un jugement qui la condamne parce qu'elle est l'Angleterre.

Le colosse américain? Il appartient à l'autre continent. Sa puissance fait peser sur le monde une menace intolérable d'hégémonie. Tout ce que vous lui demandez, c'est de rester où il est.

L'autre colosse, le soviétique? Lui, du moins, vous en convenez, appartient à notre continent. Mais le communisme est dangereux, encore que l'idéologie de M. Khrouchtchev vous paraisse périmée. Sans doute faudra-t-il un jour tenter de faire l'Europe de l'Atlantique à l'Oural de crainte qu'elle ne se fasse de l'Oural à l'Atlantique.

Mais lorsque Khrouchtchev signe avec Kennedy et cent nations le traité de Moscou, vous vous hâtez, monsieur le ministre des affaires étrangères, d'aller dire à Kennedy que la détente n'est au fond qu'un piège.

Cette politique du doute, du pessimisme et de la méfiance, où mène-t-elle la France? A l'isolement. La France est seule, et parce qu'elle est seule elle est inefficace. Elle n'a pas encore la bombe thermonucléaire. Quand elle l'aura — si elle l'a un jour — elle n'aura plus d'amis.

Votre erreur est de penser que le poids de la France, c'est le poids de votre petite bombe. Le poids de la France, ce sont les valeurs humaines qu'elle représente. Le drame de notre époque, c'est que la politique nucléaire que vous poursuivez vous condamne à être en contradiction absolue avec ce que le gaullisme incarnerait de grand, d'humain et de généreux s'il remontait à ses sources. (*Murmures sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Vous vous voulez pragmatistes et réalistes, mais le réalisme est de voir le monde tel qu'il est. Réalisme et logique vous font défaut.

Il y a contradiction à vouloir l'indépendance de la France et sa grandeur, à lui assigner la première place et le rôle éminent qui doit être le sien, et à pratiquer en même temps, systématiquement, l'absentéisme dans les instances internationales.

Récemment, à la fin d'un dîner à l'Elysée, dans une allocution où toutes les convenances de style étaient observées, la grande-duchesse de Luxembourg nous a laissé entendre que son Europe n'était pas la nôtre. M. le Premier ministre avait parlé d'une conjuration interne et externe. La grande-duchesse de Luxembourg en ferait-elle partie?

M. Pleven vous a répondu: le monde ne conspire pas contre nous; à nos bouderies, à nos refus, à nos absences, il répond en se passant de nous.

Où la contradiction devient éclatante, où l'illogisme se révèle manifeste, c'est dans nos rapports ambigus avec l'Allemagne fédérale.

La « réconciliation des Gaulois et des Germains » — une formule du général — est une chose, un traité qui repose sur l'équilibre en est une autre.

En Allemagne, il y a le Bundestag, et le Bundestag n'a accepté de ratifier le traité de coopération qu'à condition qu'il soit précédé d'un préambule, dont nous savons parfaitement ce qu'il veut dire.

Ce que les Allemands pensent du traité? Lisez donc leurs journaux. La *Frankfurter Rundschau* écrit: « Le gaullisme détruit les possibilités qu'il entend créer. Le chef de l'Etat

français ne comprend pas qu'il devrait être européen s'il veut l'indépendance du continent à l'égard des Etats-Unis ».

Le professeur Ehrhard avait déjà dit, avant de succéder au chancelier Adenauer : « L'amitié franco-allemande ne devrait pas être séparée de l'idée d'une Europe unie, mais au contraire elle devrait constituer sa force motrice ».

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Louis Deschizeaux. « Cependant, on doit éviter de la laisser devenir un moyen de diviser le monde libre. »

Dans sa déclaration ministérielle, le même chancelier Ehrhard précise sa pensée : « L'O. T. A. N. est un pilier fondamental de la politique du Gouvernement fédéral... »

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Louis Deschizeaux. « Cette défense et cette sécurité — celles de l'Allemagne fédérale — dépendent en premier lieu des Etats-Unis... »

Très bien ? monsieur de La Malène.

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Louis Deschizeaux. C'est parfait puisque M. de La Malène est d'accord !

« ... des Etats-Unis avec lesquels nous nous efforcerons de rester en contact le plus étroit possible. »

Puisque j'ai le plaisir de voir à son banc M. Habib-Deloncle, qu'il me permette l'observation suivante : quand, à Strasbourg, vous avez laissé entendre, monsieur le secrétaire d'Etat, que la France est disposée à mettre au service de la défense européenne ses recherches, son équipement et son stock nucléaire, il s'agissait dans votre esprit sans doute d'une communauté de défense européenne, nouvelle manière qui venait remplacer celle qui fut refusée naguère par le R. P. F. — je pense, sans vous faire d'illusion puisque c'est un refus général et glacé qui a répondu à ces ouvertures.

M. René Laurin. Ne faites pas trop d'histoire, monsieur Deschizeaux.

M. Louis Deschizeaux. Vous avez tout à l'heure, monsieur Laurin, lancé une interruption sur laquelle nous pourrions peut-être revenir. Voulez-vous la répéter ?

M. René Laurin. Volontiers ! Pourquoi avez-vous voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain ? Ma question est tout à fait dans le débat puisque nous parlons de l'Europe !

M. Louis Deschizeaux. Par trois fois déjà depuis 1940 le corps électoral qui connaît sans doute mon passé et qui est à même de le juger a répondu à votre question. Une première fois, le ministre en exercice du général de Gaulle, contre qui je me présentais a obtenu 8.000 suffrages tandis que moi j'en obtenais 22.000...

M. René Laurin. Ce qui prouve que le général de Gaulle a raison de faire des discours dans les milieux populaires dont vous parliez tout à l'heure.

M. Louis Deschizeaux. Mon cher collègue, je n'ai qu'un temps de parole limité...

M. le président. Mais tout cela est hors temps de parole.

M. Louis Deschizeaux. Monsieur Laurin, puisque vous désirez soulever un incident personnel, je suis tout prêt à vous répondre.

J'ai en effet voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, peut-être n'est-ce pas tout à fait l'objet de ce débat.

M. René Laurin. Nous sommes d'accord.

M. Robert Hauret. Oublions ! Oublions !

M. Louis Deschizeaux. Il n'y a rien à oublier.

M. Robert Hauret. Tirons un voile pudique !

M. le président. Monsieur Deschizeaux, il vaudrait mieux que vous repreniez le cours de votre exposé dans la limite de votre temps de parole. Vous faciliteriez ainsi la tâche de la présidence.

M. Louis Deschizeaux. Je souhaiterais de mon côté que mon interrupteur facilitât la mienne. Mais puisque nous avons été sollicités d'élever le débat...

M. René Laurin. Je m'excuse d'avoir soulevé ce point d'histoire.

M. Louis Deschizeaux. Plutôt que de vous excuser, il aurait mieux valu faire preuve de plus d'opportunité. Votre question, vous auriez pu me la poser ailleurs et je vous aurais répondu. Mais puisque vous me l'avez posée en séance, ma réponse appartient à l'Assemblée.

J'ai voté les pouvoirs constituants au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Le texte voté, si j'ai bonne mémoire, était le suivant :

« L'Assemblée nationale fait confiance au Gouvernement de la République présidé par le maréchal Pétain pour lui présenter une nouvelle Constitution, etc. »

C'est tout et c'était le 10 juillet 1940.

J'ajouterai ceci : M. Laval — dont vous avez cité le nom tout à l'heure — m'a fait appeler un peu plus tard pour me dire : « J'apprends que vous avez refusé de mettre aux voix et de transcrire sur le registre des procès-verbaux de votre mairie une motion demandant « la répression des menées gaullistes et communistes ». Il faut vous incliner ou vous en aller ». Je suis parti.

M. René Laurin. Très bien !

M. Louis Deschizeaux. Il n'est pas un Berrichon qui ne le sache. Aucun de mes électeurs ou de mes administrés n'ignore mon comportement et mon passé. Ceux qui me connaissent m'ont réélu, en 1958, avec une majorité de 22.000 voix contre un ministre en exercice du général de Gaulle qui n'en obtenait que 8.000, et une deuxième fois contre un candidat U. N. R. qui n'en obtenait que 8.000 encore quand j'en avais 22.000. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Monsieur Deschizeaux, il ne vous reste plus que deux ou trois minutes, essayez de conclure.

M. Louis Deschizeaux. Mesdames, messieurs, je disais à M. Habib-Deloncle qu'un refus général et glacé avait répondu à ses propositions. La vérité est qu'il ne nous reste presque plus d'amis ou plutôt il nous en reste encore quelques-uns : ceux qui nous flattent et à qui nous accordons nos libéralités. Il serait faux de dire qu'ils sont peu nombreux. Mais il serait naïf de penser, qu'en échange de notre argent, ils oublieraient le chemin de Washington ou de Moscou.

Le traité de Moscou et l'arrivée au pouvoir en Allemagne de M. Ludwig Erhard constituent deux événements essentiels qui pourraient inciter le chef de l'Etat à réviser son intransigeance à l'égard de l'alliance atlantique, des Etats-Unis et de l'Europe. Le nouveau chancelier doit, paraît-il, venir prochainement rendre visite au général de Gaulle. Il lui dira certainement ce qu'il a toujours dit et qui est conforme à la volonté de l'Allemagne : « La défense européenne ne peut être construite en dehors de l'O. T. A. N. et dans l'O. T. A. N. la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sont nos partenaires. »

On nous dit aussi que le général de Gaulle voudrait rendre visite au président des Etats-Unis l'année prochaine. Il faut souhaiter que ces deux rencontres marquent un infléchissement, une reconversion, de la politique française.

Démystifier la bombe en tant qu'instrument diplomatique, voilà le plus urgent. Car on peut parler sans poser son revolver sur le tapis vert et on peut construire la paix sans brandir la menace de l'apocalypse. La dissuasion, cette nouvelle loi de la jungle, est la plus stupide erreur du demi-siècle. Kennedy et Khrouchtchev se sont dissuadés de la dissuasion. Nous, nous en sommes encore aux manœuvres du Valdahon et aux petits panaches de fumée.

Que le général de Gaulle qui tire les leçons de toutes choses veuille, un jour prochain, ajouter un dernier chapitre à ses mémoires, ce ne serait pas le moins beau s'il lui donnait pour titre « Pour cause d'inutilité, fin de la dissuasion. » (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. de Lipkowski. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Jean de Lipkowski. Depuis le début de cette législature, la politique étrangère occupe, mes chers collègues, une place éminente dans nos préoccupations et il faut s'en féliciter. Pendant trop longtemps le peuple français a été habitué à voir ses élus se concentrer sur des problèmes ou des querelles de politique intérieure au détriment des grands problèmes internationaux.

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Le débat d'aujourd'hui pourrait donc être salulaire, à plusieurs titres : salulaire pour nous s'il aboutissait à un échange objectif de vues, salulaire aussi à l'égard de l'opinion publique puisqu'il permettrait de mieux éclairer ce qui est en jeu. C'est à cette clarification que, pour ma très modeste part, je voudrais contribuer en examinant si, pour la France, une politique de rechange est possible dans les trois domaines, celui de l'Europe, celui de l'alliance atlantique et celui des relations Est-Ouest.

En ce qui concerne l'Europe, deux attitudes s'opposent.

Les uns, dont je suis, sont convaincus qu'en dépit des péripéties que nous connaissons, l'actuel Gouvernement nous achemine vers la construction de l'Europe. Les autres proclament au contraire que nous compromettons cette Europe et que celle-ci n'aurait demandé qu'à s'édifier si, depuis cinq ans, elle n'avait trouvé sur sa route un obstacle majeur, le général Charles de Gaulle.

Eh bien, mesdames, messieurs, supposons un instant que le général de Gaulle disparaisse de la scène politique, comblant ainsi les vœux de certains, et que ceux qui se disent les Européens parviennent aux affaires. Quels sont les problèmes qu'ils

auraient à résoudre pour faire en sorte que leur grand dessein devienne réalité ? Il leur appartiendrait d'abord de faire l'Europe économique.

Trouveraient-ils dans ce domaine une succession par nous compromise ? Ils trouveraient certes une succession difficile, mais qui le serait bien davantage encore si nous n'avions pas fait montre de cette obstination qui fait de nous — et vous le savez bien — les meilleurs avocats et les meilleurs défenseurs du Marché commun.

Si demain, mesdames, messieurs, ils étaient amenés à prendre notre relève, ils auraient eux aussi à résister aux assauts que nous essayons et tendant à démanteler la citadelle édiflée par les Six.

Ces menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'existence même de la communauté étaient dans l'ordre des choses. Le problème dépasse de beaucoup la coloration politique de tel ou tel gouvernement français. De Gaulle présent ou absent, il était inévitable que le succès même du Marché commun suscitât une contre-offensive de la part de ceux qui voient sur les marchés mondiaux s'affirmer en lui un nouveau et redoutable rival. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

L'Europe reconstruite, créditrice, en pleine expansion, l'Europe compétitive, l'Europe, en un mot, retrouvée, pouvait-on espérer qu'elle continue son ascension sans provoquer de réaction de la part de ceux-là mêmes qui hier lui préchaient l'union ?

Les Etats, nous le savons, sont des monstres froids et il n'y a aucune raison pour que nos propres alliés échappent à la règle de l'égoïsme sacré lorsqu'ils croient voir leurs intérêts nationaux menacés.

Tel est le cas des Etats-Unis dont le désenchantement, devant une entreprise qu'ils ont eux-mêmes encouragée, devient évident. Non pas, certes, que j'impute au président Kennedy les plus noirs desseins à l'égard de l'édification européenne, mais comment ne tiendrait-il pas compte — surtout à la veille d'une réélection présidentielle — des intérêts de ses nationaux, qui vont à l'encontre de nos nôtres ?

Ce qui prime pour Washington, c'est désormais moins l'unité de l'Europe que l'expansion commerciale américaine. L'égoïsme sacré des nations reprend le dessus. Préserver l'avenir des exportations américaines est maintenant plus important pour la Maison-Blanche que de voir l'Europe se construire.

On ne saurait donc nous reprocher sérieusement notre volonté de protéger la communauté, notre obstination à faire strictement appliquer le traité de Rome, en un mot notre souci de faire en sorte que le navire européen résiste à l'orage.

Alors, que nous reproche-t-on ? Ce n'est pas tellement sur le fond que porte le procès car, en définitive, on est prêt à reconnaître que notre attitude en matière économique est justifiée. Les reproches portent sur la forme, et cette forme, nous dit-on, est capitale.

Nous aurions, paraît-il — M. Chandernagor le soulignait tout à l'heure — une manière abrupte, un comportement hautain ; nous manifesterions un dédain si affiché de nos partenaires que nous en arrivons à compromettre les thèses, même justifiées, que nous soutenons. La forme, nous dit-on, vaut autant que le fond, et notre manière aurait finalement abouti à briser ce qui faisait le ciment de notre entreprise commune, c'est-à-dire l'esprit communautaire.

Voilà, nous dit-on, le grief majeur en matière économique. Vous avez rompu le charme, entamé la confiance et, pour avoir traité vos partenaires d'une façon aussi cavalière, ils en viennent à suspecter toutes vos initiatives dans la mesure où ils décelent chez vous, non pas un esprit européen, mais un esprit d'hégémonie.

Ces reproches sont commodes car, en réalité, ils fournissent un excellent alibi à ceux qui, drapés maintenant dans leur dignité communautaire outragée, cherchent, sous ce prétexte, à reprendre leur liberté d'action et à échapper ainsi aux règles communautaires qui gênent leurs intérêts nationaux. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Car, mesdames, messieurs, nos censeurs feraient mieux de s'interroger sur la véritable signification de l'esprit communautaire. Faut-il vraiment le réduire à une affaire d'amour-propre et de susceptibilité ? L'esprit communautaire est-il simplement un code de bonnes manières ? Et la construction européenne dépend-elle vraiment de ces susceptibilités que nous aurions ainsi offensées ?

Pour nous, mesdames, messieurs, l'esprit communautaire ne se ramène pas à des froissements épidermiques. Pour nous, le test de l'esprit communautaire, c'est l'application loyale, par les partenaires, du traité. Montrer l'esprit communautaire c'est tout simplement jouer le jeu du traité de Rome et ne pas chercher à s'en évader sous les faux prétextes d'un amour-propre national qui devient d'ailleurs d'autant plus pointilleux qu'il y trouve son compte.

Pour nous, l'esprit communautaire consiste à nous expliquer loyalement avec nos partenaires et à leur dire, comme nous

le faisons avec les Allemands, que le Marché commun est un tout et qu'il convient qu'ils en acceptent, non seulement les avantages mais aussi les inconvénients. C'est ce que nous avons fait, quant à nous, démontrant ainsi le véritable esprit communautaire. Nous avons pris pour la France le risque formidable de jouer le jeu avec une totale loyauté dans le domaine industriel, alors que nous savions que nous étions beaucoup moins compétitifs que nos voisins d'outre-Rhin. Mais, pour la France, la compensation naturelle de ce risque était l'application du Marché commun agricole. Là était pour nous le seul but, le véritable intérêt du traité de Rome.

Ah ! combien je souhaiterais qu'en France ceux qui nous reprochent si bruyamment nos manquements communautaires manifestent la même vertueuse indignation lorsqu'ils nous voient aux prises avec un manquement autrement plus grave et autrement plus décisif pour notre pays, celui que l'Allemagne témoigne dans son refus d'appliquer la politique agricole commune. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Malheureusement — je regrette de devoir le dire — je ne retrouve pas les mêmes accents de la part de nos apôtres européens qui devraient pourtant oublier leurs allégeances et se souvenir qu'en la matière il ne s'agit pas d'une affaire de parti, de régime, ou de majorité, mais d'un grand problème d'intérêt national qui intéresse la France et, à travers elle, l'avenir du Marché commun. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

L'avertissement lancé le 29 juillet dernier par le Président de la République française et liant le destin même de la Communauté à la politique agricole commune, qu'est-ce d'autre sinon un rappel solennel de revenir à un esprit communautaire qui pour nos partenaires allemands doit l'emporter sur leurs intérêts nationaux ?

Ces intérêts sont tenaces et ils cherchent à s'imposer dans ce domaine depuis bien avant la conférence de presse du 14 janvier.

Tout Gouvernement français au pouvoir se serait un jour ou l'autre heurté à certains intérêts allemands qui vont à l'encontre des intérêts de la communauté européenne. Je n'ouvre ici aucun procès, car il en va de ce problème comme de nos relations avec les Etats-Unis. Il était dans l'ordre des choses que ce problème se pose un jour et il était souhaitable et sain que le Marché commun, parvenu à maturité, ait une explication décisive avec les Allemands sur ce sujet.

Ainsi donc, mesdames, messieurs, les raisons de l'attitude allemande, qui sont de caractère strictement économique, n'empruntent rien à la personnalité du chef de l'Etat français ni à telle ou telle conférence de presse. Elles préexistaient, je le répète, aux déclarations du 14 janvier dernier, puisque chacun se souvient des difficultés que nous avons rencontrées lors du passage à la seconde étape et que nous avons dû vaincre, de la ténacité que le Gouvernement français a dû montrer en janvier 1962 pour faire en sorte que les Allemands commencent à appliquer quelques principes de politique agricole commune.

Toutes ces difficultés préexistaient à l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir. M. Maurice Faure est bien placé pour le savoir, car ce n'est pas par hasard que dans le traité qu'il a lui-même négocié, les dispositions agricoles sont restées singulièrement imprécises. Il n'a pu, à l'époque — et je pense qu'il ne me démentira pas — demander aux Allemands de s'engager sur un calendrier agricole précis car il est prouvé que s'il avait maintenu une pareille exigence, le traité de Rome n'aurait jamais été signé.

Cette affaire paralyse le développement du Marché commun. Tous les vrais amis de l'Europe souhaiteraient avec moi que l'on ne fasse pas chorus avec ceux qui, outre-Rhin, stigmatisent nos pseudo-manquements à l'esprit communautaire pour mieux faire oublier les leurs, car ce serait donner à nos amis du Gouvernement allemand des arguments supplémentaires pour tout remettre en question. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et sur tout le reste, que disons-nous sinon qu'il convient précisément de faire progresser toutes les politiques communes, d'aller toujours plus loin dans l'harmonisation de la politique agricole, dans celle des transports, dans celle de l'énergie, dans l'harmonisation de la politique monétaire ? Qui se fait mieux que nous l'avocat du développement interne de la communauté ?

La France a joué le jeu en respectant le traité de Rome quels qu'en soient pour elle les inconvénients, notamment dans le domaine industriel. Aucun Européen authentique ne peut attendre de la France qu'elle manifeste son esprit communautaire en se soumettant purement et simplement aux exigences de ses partenaires.

Adhérer à l'esprit communautaire, cela signifie consentir certains sacrifices. Nous avons consenti les nôtres. L'Europe

ne verra le jour que si chacun des pays qui la composent consent à endurer les difficultés ou même les souffrances propres à cette naissance difficile.

Mesdames, messieurs, j'en ai terminé avec l'aspect économique de la construction européenne. Je l'ai traité assez vite sachant que nos détracteurs concentrent leurs critiques sur l'aspect politique de notre action.

On nous dit et sans doute avec quelque justesse qu'une incitation économique n'est pas suffisante pour amener nos partenaires à surmonter leurs intérêts nationaux. C'est donc dans une construction politique intégrée que ces contradictions seront surmontées. Or il paraît que nous barrons la route à l'Europe pour deux raisons : la première c'est que nous voulons une Europe à dominante française.

M. Maurice Faure nous disait, lors du dernier débat de politique étrangère.

Une voir de l'U. N. R.-U. D. T. Il est absent.

M. Jean de Lipkowski. ... en nous soupçonnant de vouloir faire cette Europe d'influence française, que ce dessein manquait totalement de réalisme.

« Votre conception, nous disait-il, ne franchira jamais vos frontières car ce qu'il y a eu de nouveau après la guerre dans les rapports des peuples européens, ce fut de les fonder, pour la première fois, sur la notion de l'égalité entre eux. »

Refuser cette égalité serait donc refuser l'Europe.

Que M. Maurice Faure me permette de lui retourner sa critique et de lui dire qu'il y a là une conception abstraite marquée au coin de l'irréalisme car, sans qu'il soit question d'établir une sorte de hiérarchie entre les puissances, peut-on éviter que les faits soient ce qu'ils sont et que le poids spécifique des associés ne soit pas le même ?

Les textes ne changeront rien, ni à la puissance démographique, ni à la puissance industrielle ou militaire. Pensez-vous qu'une égalité indiscutable existe au sein de l'alliance atlantique ? Le prétendre, pour l'Occident comme pour l'Europe, ce serait insulter la vérité sans beaucoup de vergogne. La société que forment les nations est aussi hiérarchisée que n'importe quelle société.

Au sein de cette société des nations il existe des forces morales et, pour ma part, je n'éprouve aucune sorte de gêne à déclarer qu'il est infiniment désirable pour l'Europe que le plus vieux de ses Etats et celui aussi qui dans les relations internationales n'a jamais commis de manquement dont il eut à rougir, soit amené à prendre la parole au nom de tous.

En vérité, il est même stupéfiant de voir avec quelle sorte d'appréhension certains esprits envisagent, non point même une hégémonie française au sein de la Communauté, mais le simple fait que la France y joue un rôle éminent conforme à son passé, à sa situation présente et conforme à l'intérêt de tous. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)*

La grande nouveauté de l'après-guerre ce n'est pas, monsieur Maurice Faure, seulement que les nations européennes conçoivent des rapports d'égalité, mais c'est peut-être surtout que, pour la première fois — depuis 1958 — la France a retrouvé une grande diplomatie et est en mesure de l'appliquer. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Il ne s'agit pas d'hégémonie ; il s'agit seulement pour nous de retrouver dans le monde la place que nous avons perdue et qui mérite, n'est-ce pas, d'être éminente. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

C'est notre devoir, c'est notre intérêt, mais c'est aussi celui de l'Europe car, à l'heure où celle-ci connaît à ses frontières les menaces et les pressions économiques dont je parlais tout à l'heure, quel meilleur porte-parole que la France pour tenir tête et revendiquer la place qui revient au continent européen ?

Plutôt que de vous en désoler, il faudrait vous réjouir de voir notre pays ferme sur ses assises, ne devant plus rien à personne, se faire l'avocat d'une Europe que d'autres, par la nature des choses, sont moins en mesure de défendre.

Avec le second grief qui nous est fait, nous touchons au fond du problème.

Notre obstination à refuser toute construction politique aboutit à poignarder l'Europe, dites-vous. Eh bien ! le moment est venu de confronter nos thèses et de cesser de nous attacher à la paille des mots pour nous en tenir au grain des choses.

Ceux qui nous taxent de nationalisme attardé nous proposent en échange un plan de rechange européen cohérent, efficace et dont sortirait cette communauté politique prête à fonctionner ?

Examinons le de plus près ce plan de rechange. En quoi consiste-t-il ?

On nous dit : « d'abord, renforçons ce qui existe », c'est-à-dire appliquons le programme d'action commune préconisé par la commission Hallstein.

Mais dans ce domaine-là, où est le désaccord ? Avons-nous jamais dit que nous étions contre ce programme d'action commune ? Bien au contraire, nous n'avons cessé de répéter, nous répétons sans cesse qu'il faut mettre en œuvre et au plus tôt les politiques communautaires dont la principale est la politique agricole.

On nous dit aussi : exécutif unique. Là encore, je ne vois pas ce qui nous sépare. Nous avons déclaré — et M. le ministre des affaires étrangères l'a fait tout à l'heure à cette tribune — que, loin de nous choquer, la fusion des Communautés méritait d'être étudiée, et que nous étions prêts à l'accepter.

Je note d'ailleurs au passage, sans aucune acrimonie, mais avec peut-être un peu de tristesse, que cette proposition était l'un des chevaux de bataille de nos détracteurs, tant qu'ils ont cru que nous la refuserions. Mais dès lors que de Gaulle en accepte le principe, elle paraît soudain devenir beaucoup moins intéressante. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

Si bien que nous pouvons nous demander si cette proposition procédait d'un respectable et véritable esprit européen ou si, au contraire, elle n'était destinée qu'à prouver notre mauvais vouloir.

M. Henri Duviillard. C'est la deuxième solution qui est la bonne.

M. Jean de Lipkowski. Mais puisque nous sommes d'accord sur tous ces points, où réside le différend ?

J'ai bien regardé ce dossier. J'ai beau chercher dans les propositions de nos détracteurs, je ne trouve qu'une seule mesure concrète qu'ils avancent pour construire l'Europe politique. Finalement, ce fameux plan de rechange se résume en une seule proposition : l'assemblée européenne élue au suffrage universel direct, assemblée qui, selon M. Maurice Faure, devrait élaborer une charte d'une communauté politique soumise ensuite à la ratification des peuples.

Voilà donc à quoi se résume le différend. L'assemblée européenne élue au suffrage universel direct aurait toutes les vertus. Il suffirait que nous en acceptions le principe pour voir enfin naître cette Europe supranationale.

Si l'Europe politique dépend vraiment d'une telle mesure, permettez-moi d'être inquiet pour son avenir. Car comment croire que cette assemblée pourrait réaliser, au niveau des peuples, ce qui ne semble pas pouvoir l'être encore au niveau des gouvernements ? Ces gouvernements sont, dans toute l'Europe de l'Ouest, issus d'élections démocratiques, et par conséquent représentatifs des différentes volontés populaires. Pourquoi, par exemple, les agriculteurs allemands accepteraient-ils plus facilement, au niveau de l'Assemblée, ce que leurs ministres, qui sont aussi leurs députés, refusent en leur nom, au niveau du gouvernement de Bonn ? *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Et en admettant même que cette assemblée, sans aller aussi loin dans l'action législative, se contente d'élaborer une charte qu'approuveraient les différents peuples, êtes-vous bien sûrs que cette charte ne resterait pas lettre morte ?

Le principe d'une telle assemblée est d'ailleurs intéressant en soi mais il doit apparaître comme le couronnement d'une Europe politique issue du rapprochement des différentes tendances entre gouvernements et non comme le point de départ de cette Europe. Et pourquoi ?

Parce que, alors que les contradictions nationales n'ont pas pu encore être surmontées, loin de jouer un rôle de conciliateur, cette assemblée serait, au contraire, un redoutable amplificateur de nos divergences. Les exigences nationales s'y donneraient libre cours et ce qui peut être atténué dans les contacts gouvernementaux le serait beaucoup plus difficilement dès lors que les débats se dérouleraient dans une enceinte où l'on verrait se heurter de manière spectaculaire les différents intérêts nationaux qui ne seraient que juxtaposés.

Vous risqueriez beaucoup plus que d'avoir fait œuvre inutile et beaucoup plus que d'avoir promulgué une charte qui ne durerait que l'espace d'une saison : vous auriez, par votre empressement, compromis l'avenir même de l'Europe ; vous auriez fait tomber d'autant plus bas notre espérance qu'elle serait tombée de plus haut.

Vous savez bien quelle tour de Babel serait ce parlement improvisé, où je crains, d'ailleurs, que vous ne transposiez sur le plan européen ce régime d'assemblée qui n'a pourtant pas si bien réussi sur le plan national. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. André Fanton. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Pour nous, Européens, ce qui est plus important que de se mettre d'accord sur une assemblée commune, c'est de se mettre d'accord sur le principe d'une politique commune européenne. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. Christian de la Malène. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. C'est là le vrai problème et c'est là aussi la véritable difficulté.

En réalité, mesdames, messieurs, je crains que vous n'avez pas de véritable plan de rechange à nous opposer. Mais, ce que vous nous opposez sans aller jusqu'à oser le formuler, c'est une autre Europe. La véritable difficulté ne réside pas tellement dans la mise sur pied de tel ou tel organisme européen. Elle réside dans notre entente sur la nature même de cette Europe.

Pour nous, cette Europe, nous la concevons essentiellement dans l'amitié avec nos alliés mais aussi dans l'indépendance. Et nous pensons que ces deux termes ne sont pas contradictoires mais qu'ils sont, au contraire, complémentaires. Nous pensons même — et M. le ministre des affaires étrangères l'a dit en termes excellents tout à l'heure — que cette amitié ne se préservera qu'en refusant la dépendance dans laquelle on voudrait tenir le continent européen.

Je sais bien que personne, officiellement, ne contestera cette thèse. Je sais bien que chacun réclame une Europe sur un pied d'égalité avec son partenaire américain et le président Kennedy, lorsqu'il nous propose un *partnership*, s'empresse d'ajouter que « les Etats-Unis sont disposés à accepter sans réserve l'égalité des partenaires dans cette association ».

Malheureusement, les mêmes mots ne recouvrent pas les mêmes intentions.

Ceux qui en France ou outre-Atlantique parlent d'égalité se refusent précisément à donner à l'Europe les moyens de cette égalité. C'est notamment lui refuser l'égalité que de la tenir à l'écart du dialogue Ouest-Est.

Nous disons avec force que cette confrontation directe entre M. Khroutchev et M. Kennedy nous inquiète dans la mesure où elle témoigne de leur volonté de régler à deux le sort du monde. Nous ne saurions admettre de déléguer à l'allié américain le soin d'être notre mandataire pour défendre des intérêts qu'il connaît moins bien que nous, puisqu'il s'agit des nôtres.

Et qui vous empêche, comme le disait tout à l'heure notre collègue M. Chandernagor, de participer à cette discussion ? Il ne tenait qu'à vous d'être présents aux conversations de Moscou sur la limitation des essais nucléaires. Il ne tenait qu'à vous de vous introduire dans cette discussion en adhérant au traité. Il ne tient qu'à vous de ne pas laisser plus longtemps vide le siège de la France.

Eh bien, en cette matière, notre position est claire. Il est évident que la France ne peut que se féliciter de toute initiative contribuant à la détente. Personne ne peut nous faire l'injure de croire que nous sommes pour la perpétuation de la guerre froide. Mais nous disons seulement que la méthode choisie pour parvenir à cette détente risque d'être dangereuse et de compromettre justement l'espoir de la détente.

En premier lieu, cette limitation des essais nucléaires n'apporte aucune véritable contribution dans la voie d'un désarmement général qui reste notre ultime objectif. Deux puissances s'interdisent un type d'essais à propos desquels elles ont procédé à des tests innombrables et qu'elles ont toujours refusé d'arrêter tant que leur mise au point n'était pas terminée. Il est maintenant vraiment trop facile de se retourner vers ceux qui en sont encore à cette période expérimentale pour leur demander de renoncer à ces expériences. Il y a là une sorte d'hypocrisie à laquelle nous refusons de souscrire. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

La meilleure preuve en est que depuis la signature du traité de Moscou, on a tenté aux Etats-Unis un certain nombre d'explosions souterraines, car il s'agit là d'un domaine où l'on prétend encore s'arroger le droit de faire des mises au point. Et lorsqu'on prétend nous mettre au ban de l'humanité en invoquant le nombre de puissances qui ont signé les accords de Moscou, il y a là également une hypocrisie quelque peu attristante, car il est sans doute très intéressant d'apprendre que le Yémen et la République de San-Marin ont adhéré à ce traité avec quelques autres pays.

Sur divers bancs socialistes et communistes. Ce n'est pas sérieux !

M. Jean de Lipkowski. Mais, par une curieuse coïncidence, les puissances qui ont pris ces engagements sont précisément celles qui sont dans l'incapacité de se doter d'un armement nucléaire.

Je ne vois pas pourquoi nous refuserions à la France des droits que d'aucuns se sont arrogés en d'autres temps et qu'ils continuent à s'arroger en procédant aux explosions souterraines.

Pour la France, signer les accords de Moscou équivaut à s'interdire tout progrès dans le domaine nucléaire et par conséquent, à la longue, tout armement nucléaire. Et il y a là une singulière contradiction dans la position de ceux qui nous pressent de constituer une force de frappe européenne

et, dans le même temps, veulent nous enlever les moyens de la constituer en signant des accords qui nous mettraient dans l'impossibilité de continuer nos recherches.

Enfin, et peut-être surtout, ce qui nous inquiète, c'est que l'on nous dit que cet accord a la valeur d'un premier pas dans la voie de la détente. Nous pouvons dès lors nous demander avec quelque anxiété quel va être le deuxième pas. Nous craignons que ce deuxième pas n'aboutisse, non pas à la détente, mais à la débâcle générale de la solidarité occidentale, car à considérer les négociations Est-Ouest actuellement engagées, force est de reconnaître qu'elles ne se fondent que sur la base des propositions soviétiques.

M. Michel Boscher. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Ainsi nous craignons que ces conversations n'aboutissent à un dangereux engrenage qui, au bout du compte, consacrerait un nouveau Yalta. Engrenage ou impasse ? A entendre les déclarations des uns et des autres, du côté de Washington ou du côté de Moscou, il semble bien qu'en réalité nous soyons retombés dans l'impasse.

Il y a, c'était M. Gromyko qui déclarait que l'impasse était totale. Aujourd'hui, c'est M. Rusk qui découvre soudain ce que nous disons depuis le début, c'est-à-dire que, reposant sur des bases aussi fausses, il ne s'agit que d'une fausse détente.

C'est pourquoi nous ne voulons avoir aucune responsabilité dans un dialogue qui, tel qu'il est engagé, semble être inutile. Et dans ce cas il nous fait perdre notre temps et suscite de faux espoirs. Ou alors ce dialogue est dangereux car, s'il allait plus loin sur ses bases actuelles, il aboutirait à disposer de nos intérêts.

Que faisons-nous en attendant ? Nous nous efforçons de maintenir la solidarité occidentale chaque fois que nous le pouvons en gardant un étroit contact avec nos partenaires européens, à l'exemple de ce que nous faisons avec les Allemands.

A ce propos — et je sais bien que j'énumère certaines réflexions attristées — il est quelque peu choquant de voir ceux qui pendant des années se sont faits — à très juste titre, les avocats de la réconciliation franco-allemande se féliciter maintenant avec une sorte de joie mauvaise lorsqu'ils croient déceler des failles dans cette entente franco-allemande.

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Il y a là, transposée en France, une manifestation d'un sentiment assez attristant et que les Allemands définissent d'une formule qui leur est propre : la *Schadenfreude*, c'est-à-dire « la joie du malheur qui arrive aux autres ». (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Je suis désolé de décevoir nos censeurs et de les priver de cette joie. Contrairement à ce qu'ils espèrent, l'entente franco-allemande n'est pas si fragile qu'ils le disent. Il semble au contraire que les craintes de faire les frais d'une négociation Est-Ouest redonnent aujourd'hui un nouvel intérêt à cet accord franco-allemand tant décrié, mais qui pourtant a le mérite de tenter d'établir une politique extérieure commune.

Voilà d'ailleurs où nous devrions en venir au lieu de perpétuer à propos de l'Europe politique cette querelle de mots, qui tourne à la querelle d'invectives. Pourquoi ne pas essayer d'élargir, au contraire, les principes contenus dans le traité franco-allemand, en vue de promouvoir, par des consultations fréquentes entre les capitales des Six, une diplomatie commune de l'Europe ?

Mais pour cela, il faudrait sans doute reprendre les conversations sur l'Europe politique. Or, qui s'y oppose ? Est-ce donc encore la France ? Elle ne s'y est jamais opposée. Depuis le 17 avril 1962, date à laquelle le plan Fouchet a été repoussé, ces conversations ont été interrompues à la demande de nos partenaires. Depuis lors, nous n'avons cessé de répéter que nous étions prêts à une relance de ces conversations. Depuis lors, on n'a cessé de nous répondre par des procès d'intention. On n'a cessé de nous dire qu'on se refusait d'engager un dialogue avec nous sous prétexte que nous ne voulions pas de cette Europe politique, alors que personne d'autre ne nous propose un plan politique sérieux. La seule attitude que l'on nous propose, c'est celle des chiens de faïence qui se regardent immobiles.

Il y a quelques jours à Bruxelles, M. Henri Fayat, ministre adjoint des affaires étrangères belge, ne déclarait-il pas que toute conversation sur l'Europe politique était inutile avec le Gouvernement français, sous le prétexte que nous ne voulions pas de cette Europe dont, encore une fois, je ne vois pas les contours que l'on nous propose.

Procès d'intention trop facile, dérobade trop commode pour camoufler l'indigence de pensée qui existe en face. Pourtant, une telle relance serait bien nécessaire et la France pourrait même soumettre des propositions qui ne manqueraient pas d'intérêt.

M. Chandernagor m'a fait l'honneur de citer le *Bulletin du comité français pour l'union paneuropéenne*. Je me suis senti quelque peu concerné, dans la mesure où je suis le secrétaire général de ce mouvement et, parfois, l'auteur de ses bulletins. Je lui conseille, puisqu'il a de si bonnes lectures — et je l'en félicite — de lire le bulletin n° 24 intitulé : « Une relance politique et économique de l'Europe est possible ».

Il y trouverait une série de propositions qui pourraient peut-être constituer un terrain d'entente ou de conversation entre des thèses qui paraissent opposées.

Je ne m'étendrai pas longtemps sur l'aspect militaire du problème. Tout a été dit de part et d'autre pour justifier ou condamner la force de frappe française. Celle-ci est pour nous le moyen décisif pour parvenir à un but auquel nous tenons essentiellement, c'est-à-dire l'indépendance militaire de l'Europe dans le respect de ses alliances, indépendance commandée non seulement par notre dignité la plus élémentaire mais aussi par nos intérêts car, en dépit des assurances prodiguées, nous ne pourrions remettre complètement notre destin, c'est-à-dire la décision dont dépend notre vie ou notre sort, c'est-à-dire la paix ou la guerre, entre des mains étrangères, fussent-elles amies.

Un peuple qui accepterait une telle démission s'abandonnerait à une sorte de laisser-aller qui émousserait dangereusement les ressorts moraux les plus profonds de la nation.

Au bout de toute entreprise humaine, il y a la volonté et je crois profondément qu'en toute circonstance l'avenir appartient aux hommes et aux peuples qui savent relever les défis. Or — Dieu en soit loué — nous ne sommes pas les seuls à relever le défi que nous lance l'Histoire car la vieille Angleterre a prouvé, elle aussi, qu'elle refusait une telle démission après l'échec évident des conversations sur la force multilatérale. L'Angleterre n'a cessé de répéter par la voix de ses hommes politiques les plus autorisés — hier MM. MacMillan et Thorneycroft, aujourd'hui Lord Home — qu'il n'était pas question que le gouvernement de Sa Majesté renonce à une force de dissuasion indépendante.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir l'Angleterre nous rejoindre sur ce point car voir l'Angleterre conserver une force de frappe, c'est permettre un jour la constitution d'une force de frappe européenne. C'est d'ailleurs cette formule que nos adversaires préconisent, encore que j'aie constaté dans les exposés des orateurs qui m'ont précédé que cette formule elle-même était, paraît-il, trop audacieuse et qu'il fallait s'en remettre complètement du soin de la décision entre les mains du protecteur américain.

Mais cette force de frappe européenne, avec qui pourrions-nous la constituer si ce n'est précisément avec la Grande-Bretagne ?

On m'objectera qu'une telle force butera contre le même obstacle que celui que nous rencontrons avec les Américains, c'est-à-dire sur le problème de la décision : qui pressera sur le bouton ?

Je crois que cet argument déforme notre pensée car nous serions certainement disposés à une telle collaboration avec nos amis britanniques, à mettre en commun nos ressources et nos connaissances.

Cette collaboration pourrait porter sur la fabrication mais non sur l'utilisation car nous mettrions en commun nos ressources mais, quant à l'utilisation, nous proposerions la procédure que, précisément, les Etats-Unis refusent à notre égard, c'est-à-dire celle de la confiance.

Oui, nous ferions avec les Britanniques le pari de la confiance en les laissant libres de l'utilisation de la bombe, car nous pensons, nous, qu'au sein de l'alliance certains peuples sont considérés comme majeurs et d'autres comme mineurs et que, dans ces conditions, il ne s'agit pas d'une alliance mais d'un protectorat.

En conclusion, mesdames, messieurs, l'Europe se fera pas à pas, selon la vitesse qui lui est propre. Elle se fera d'autant plus vite que sa défense sera concertée, que son économie et sa culture seront intégrées et non pas diluées dans des ensembles plus vastes. En effet, prenez-y garde, on ne saurait être en même temps l'avocat de l'Europe et celui de tout ce qui concourt à sa disparition. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Je rends hommage à la sincère sensibilité européenne de nos adversaires, mais je crains que l'animosité systématique qu'ils nourrissent contre la V^e République ne les amène à saisir les arguments les plus contradictoires. Vous faites flèche de tout bois, tant et si bien que l'édifice que vous échauffez, que l'Europe que vous dessinez s'avère comme une sorte de château fantastique, telle cette gigantesque cathédrale inachevée de Barcelone où les oiseaux viennent se nicher, comme une sorte de château à la Kafka où les couloirs sont sans issue et où les portes s'ouvrent sur le vide.

En effet, votre Europe, messieurs, puisqu'on ne peut la trouver dans aucun plan, dans aucun texte constructif, on doit la chercher dans les critiques que vous multipliez contre ce que nous essayons de faire.

Vous voulez l'Europe haute, ferme, stricte, intégrée jusqu'à la supranationalité, mais en même temps vous exigez que l'Angleterre, qui est l'adversaire par excellence de cette notion, y entre au plus vite.

Vous voyez dans l'Europe le moyen de réconcilier la France et l'Allemagne, mais lorsqu'elles ont le malheur de conclure un traité dans ce sens, vous criez à la conjuration.

Vous voulez que le Marché commun poursuive sa marche en avant et, en même temps, vous nous accusez de le saboter quand nous nous employons à faire respecter le calendrier qui préside à son développement.

M. René Pleven. Vous avez voté contre !

M. Jean de Lipkowski. Vous voulez l'Europe politique, mais quelle charte, quelle proclamation, quelle constitution avez-vous lancée ? Vous voulez l'Europe politique, mais quand nous disons que nous sommes prêts à en discuter, c'est une dérobade générale. Messieurs, en matière d'Europe, vous pensez peut-être que nous sommes le diable ; lorsqu'il s'agit d'un enjeu de cette importance, on dîne avec le diable avec ou sans longue cuiller.

Certains d'entre vous souhaitent une Europe disposant de sa propre défense et, à l'instant même où ils formulent ce souhait, ils demandent qu'elle se prive — en signant les accords de Moscou — de la force de frappe française qui en sera pourtant la fondation, l'un des piliers essentiels.

Nous faisons, nous, l'Europe de notre mieux, comme on fait une maison. L'histoire nous enseigne la minutie et la lenteur de ce genre d'entreprise. Chacun de nos six pays fut une Europe en soi et ce fut une longue et rude tâche de les unifier. Nous vérifions le terrain, nous plantons les fondations. Si la maison était construite sur du sable et qu'on y fasse entrer d'un seul coup les peuples, elle s'effondrerait et avec elle, soyez-en assurés, messieurs, le grand dessein que nous nourrissons en commun. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. Je dois dire prosaïquement à M. de Lipkowski que j'opère une retenue de sept minutes sur le temps de parole dont dispose l'U. N. R. dans ce débat.

La parole est à M. Bosson, pour dix minutes.

M. Charles Bosson. Monsieur le ministre, mes chers collègues, trois hommes d'Etat, en ce milieu du xx^e siècle, ont fait lever un immense espoir sur une Europe que ses luttes intestines avaient failli vouer à la paralysie politique et économique : Alcide de Gasperi, Robert Schuman et Konrad Adenauer.

Deux sont morts et le troisième vient de quitter la direction de la République fédérale d'Allemagne sans qu'ils aient pu remplir totalement leur mission de fédérateurs.

Sans doute vient-on de sceller par un traité l'œuvre fonamentale du rapprochement franco-allemand, mais parmi ceux qui l'ont approuvé comme moi-même, beaucoup ont regretté qu'il soit plus apparu comme le fer de lance d'une alliance entre la France et l'Allemagne que la pierre angulaire de cette cathédrale européenne dont rêvaient ses promoteurs.

Qui ne sent que l'Europe ne marche plus au même pas vers son unité ?

On continue à se rencontrer, certes, mais il semble que le cœur n'y soit plus comme naguère. Les Six paraissent avoir perdu cette confiance réciproque sans laquelle ne se prennent pas les engagements irréversibles. On veut bien continuer à habiter ensemble, mais on ne parle plus de mariage indissoluble, comme si l'heure favorable s'était envolée.

L'Allemagne, qui voulait, par l'intégration, s'incorporer définitivement à l'Europe occidentale, semble pencher vers un libéralisme atlantique qui pourrait fort bien s'associer demain à une résurgence du nationalisme.

Quant aux Etats-Unis qui avaient généreusement joué la carte de l'Europe, ils paraissent parfois craindre sa jeune robustesse et ses représentants éprouvent le besoin insolite, pour écarter les soupçons, de déclarer qu'ils respecteront la solidarité des Six dans les discussions du G. A. T.

Bref, on a le sentiment d'un reflux lent et profond, malgré la résistance des imbrications économiques.

La chance de l'Europe serait-elle devenue incertaine ?

Nous ne pouvons le croire, car ce serait un véritable suicide pour nos vieux pays qui verraient s'évanouir leur influence dans le monde ; ce serait la trahison de la civilisation humaine qu'ils représentent.

Malgré le réalisme européen de son action économique que je tiens à reconnaître, la V^e République a certainement créé ou aggravé ce malaise par son nationalisme politique. Or il n'est point possible de recuser à la fois l'hégémonie américaine et l'intégration européenne : telle est, pour nous, la contradiction essentielle de votre politique étrangère.

L'Europe unie est la seule voie vers l'égalité dans l'alliance Atlantique. Toute autre perspective n'est que nostalgie du passé. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Nombreux sommes-nous ici, en dehors de votre majorité, à avoir approuvé les exigences françaises devant la demande

d'adhésion de la Grande-Bretagne au traité de Rome; elles n'étaient que l'expression des exigences du Marché commun lui-même. Mais nous n'avons pu approuver et nous regrettons toujours le geste unilatéral d'éviction accompli dans une conférence de presse sans qu'il ait même été précédé par une simple consultation de nos partenaires.

Les réticences n'ont fait que s'affirmer depuis lors et ce, à l'instant où s'estompait une certaine euphorie de l'expansion économique. Ne risque-t-on pas de voir demain les nations européennes rechercher une solution à certaines difficultés dans un repliement égoïste ou dans l'abandon des disciplines communautaires, comme le craignait tout à l'heure M. de Lipkowski?

Devant cette dégradation on souhaite fréquemment une « relance européenne » sur le plan politique, car chacun est convaincu que le maintien et le développement du Marché commun exigent l'arbitrage d'une autorité qui ne peut être d'ordre économique.

Vous nous avez donné quelques espoirs en ce domaine, monsieur le ministre. Vous avez envisagé tout d'abord avec optimisme les conclusions des négociations agricoles malgré la date fatidique qui leur avait été imposée. Nous voulons en accepter l'aubaine.

Vous avez ensuite ouvert la voie vers la fusion des Exécutifs et, même, des Communautés. Elle comblera l'un de nos vœux si elle n'attente en rien à leur caractère supranational comme certains propos du général de Gaulle en avaient suscité hier la crainte.

Enfin, vous avez réaffirmé l'urgence d'une autorité politique européenne.

Pour ma part, j'ai profondément regretté que des polémiques stériles sur les notions de « confédération » et de « fédération » aient peut-être fait échouer la conférence de Paris, alors que des fédéralistes convaincus n'écartent pas la possibilité, sinon la nécessité d'un stade intermédiaire.

Je me féliciterais donc de toute initiative qui reposerait le problème d'un exécutif politique européen. Mais un tel exécutif ne saurait avoir de pouvoir arbitral réel que s'il le reçoit demain d'une assemblée parlementaire européenne élue au suffrage universel.

Dans cette perspective je demande au Gouvernement, devant les requêtes présentées devant les parlements européens, de ne pas entraver mais, au contraire, d'appuyer toute initiative d'un pays de la Communauté qui proposerait de sceller pour toujours notre unité sur la volonté librement exprimée des peuples européens.

Je prends acte, monsieur le ministre, de ces perspectives que vous nous avez ouvertes à la fin de votre discours. Si vous appuyiez demain la création d'un Exécutif européen qui trouverait sa compétence et sa légitimité dans le suffrage universel des pays constituant l'Europe, ce jour-là, soyez-en certain, la quasi-unanimité des suffrages de cette Assemblée vous est assurée. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Deschizeaux, pour un fait personnel.

M. Louis Deschizeaux. Mes chers collègues, je m'excuse de revenir sur un incident qui m'a personnellement touché.

Un de nos collègues, M. Laurin, m'a mis en cause tout à l'heure dans des conditions dont vous avez gardé le souvenir et que je considère comme déplaisantes.

Je pense avoir toujours observé, aussi bien dans les débats en séance publique qu'ailleurs, et à l'égard de tous, les règles de courtoisie et je dois dire d'ailleurs que j'ai été payé de retour.

J'ai donc été surpris par une interruption qui m'a paru ressembler, je dois le dire, à une attaque personnelle dans un débat comme celui-ci. On ne pouvait trouver dans mon discours autre chose que l'expression d'idées qui ne peuvent blesser personne. Puisque ma personne a été mise en cause, je voudrais simplement rappeler ceci :

Tout d'abord, il convient que l'Assemblée sache qu'au début de la précédente législature, le Président de la République, ayant décidé d'effectuer certains voyages en province, a consacré sa première visite à la ville que j'ai l'honneur d'administrer et au département qui m'avait élu. J'ai reçu du général de Gaulle, qui connaît sans doute mon passé mieux que M. Laurin, des marques d'estime qui me suffisent.

J'ajoute que je n'ai pas de leçon de patriotisme à recevoir. J'ai fait « l'autre guerre » à dix-sept ans comme engagé volontaire. J'en suis revenu blessé, cité et décoré de la médaille militaire. Je ne voudrais pas que M. Laurin, parce qu'il appartient, comme il me l'a dit tout à l'heure à une autre génération, mette en cause mon patriotisme.

M. René Laurin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Louis Deschizeaux. Si vous voulez.

M. le président. Monsieur Laurin, je vous donne la parole avec libéralisme et avec l'autorisation de l'orateur.

M. René Laurin. Je voudrais simplement dire, monsieur le président, que je n'ai jamais eu l'intention de mettre en cause le patriotisme de M. Deschizeaux ni, bien entendu, comme il me le souffle à l'instant, son honneur. Je n'ai pas, croyez-le bien, la moindre idée de juger le passé de qui que ce soit. J'ai seulement voulu souligner que nous sommes une assemblée politique composée d'hommes politiques. J'ai posé à M. Deschizeaux une question politique et je ne comprends pas qu'il ait pensé qu'elle pouvait être une question personnelle.

Dans ces conditions, je considère que la réponse qu'il vient de me donner me satisfait pleinement et je me réjouis de l'occasion qui m'a été donnée de le connaître davantage et dans le bon sens (*Mouvements divers.*)

M. Louis Deschizeaux. Après cette déclaration de M. Laurin je puis considérer l'incident comme clos.

M. le président. La présidence également et l'Assemblée aussi.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549) (Rapport n° 568 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Affaires étrangères (suite).

Affaires étrangères (Annexe n° 2. — M. Georges Bonnet, rapporteur spécial; avis n° 596 de M. René Ribière, au nom de la commission des affaires étrangères).

Relations culturelles et coopération technique (Annexe n° 3. — M. Christian Bonnet, rapporteur spécial; avis n° 596 de M. Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères). Rapatriés (Annexe n° 23. — M. Prioux, rapporteur spécial). La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*